

ÉTAT DES RÉALISATIONS 2004-2005 DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA

TABLE DES MATIÈRES

Renseignements généraux	2
Francophonie, Justice en langues officielles et Dualisme juridique	13
Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles	22
Groupe du droit des langues officielles	23
Direction des ressources humaines	26
Stratégie du droit de la famille axé sur l'enfant	27
Initiative sur les victimes d'actes criminels	39
Fonds juridique de partenariats et d'innovation	40
Politique en matière de justice applicable aux jeunes	41
Initiative de lutte contre la violence familiale	44
Formation juridique	45
Priorités et planification stratégique	46
Relations intergouvernementales et externes	47
Direction des services législatifs	49
Rédaction législative	49
Jurilinguistique	50
Bijuridisme législatif	52
Perfectionnement et projets spéciaux	55
Division de la recherche et de la statistique	56
Annexe A – Réalisations des coordonnateurs régionaux	57
Annexe B – Description des projets – Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles	70
Annexe C – Description des projets – Section de la politique en matière de justice applicable aux jeunes	80
Annexe D – Description des projets – Initiative sur la violence familiale	85
Annexe E – Description des projets – Fonds d'aide aux victimes	87

ÉTAT DES RÉALISATIONS 2004-2005

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Identification de l'organisme

Ministère de la Justice du Canada

284, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8
Tél. : (613) 952-1127
Télec: (613) 946-3106
<http://www.justice.gc.ca/>

**Ministre responsable : L'honorable Irwin Cotler
Ministre de la Justice et Procureur général du
Canada**

2. Brève description du mandat de l'organisme

Le ministère de la Justice veille à ce que le système de justice du Canada soit aussi équitable, accessible et efficace que possible. Il aide le gouvernement fédéral à élaborer des politiques, à rédiger des lois et à les réformer au besoin. Il agit également à titre d'avocat du gouvernement en lui donnant des avis juridiques, en engageant des poursuites dans les affaires relevant des lois fédérales et en représentant le gouvernement du Canada devant les tribunaux. Le ministère de la Justice sert ainsi les Canadiennes et les Canadiens indirectement en faisant fonction de cabinet juridique du gouvernement plutôt que de s'occuper directement des affaires personnelles ou individuelles des citoyens. Ses responsabilités reflètent le double rôle du ministre de la Justice, qui est également le procureur général du Canada. En tant que ministre, celui-ci s'occupe des questions de politiques et de leurs rapports avec le système de justice et, en sa qualité de procureur général, il est le premier conseiller juridique de la Couronne.

3. Responsables du dossier

Sous-ministre délégué à la Justice	Coordonnatrice nationale	Personne-ressource
Michel Bouchard 284, rue Wellington Pièce TSA-5004 Ottawa (Ontario) K1A 0H8 Tél. : (613) 941-4073 Télec. : (613) 941-4074 michel.bouchard@justice.gc.ca	Véronique Lavoie Francophonie, Justice en langues officielles et Dualisme juridique 284, rue Wellington Pièce TSA-5023 Ottawa (Ontario) K1A 0H8 Tél. : (613) 946-7017 Télec. : (613) 946-3106 veronique.lavoie@justice.gc.ca	Suzanne Poirier Avocate générale et Directrice Francophonie, Justice en langues officielles et Dualisme juridique 284, rue Wellington Pièce TSA-5014 Ottawa (Ontario) K1A 0H8 Tél. : (613) 952-1119 Télec. : (613) 946-3106 suzanne.poirier@justice.gc.ca

4. Période couverte

Le présent rapport vise la période qui s'échelonne du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2005.

5. Sommaire des principaux résultats atteints

Ce rapport présente les réalisations du ministère de la Justice du Canada pour l'année 2004-2005 relativement à la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles (LLO)*. (<http://www.justice.gc.ca/fr/ps/franc/>)

Le ministère de la Justice du Canada a adopté un plan stratégique 2004-2009 et un plan d'action quinquennal 2005-2010 en ce qui a trait à la mise en œuvre de l'article 41 de la *LLO*. Ces activités contribuent à l'atteinte du résultat immédiat suivant provenant du Cadre horizontal de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CHGRR) du Plan d'action pour les langues officielles du gouvernement du Canada :

Les institutions fédérales respectent la Loi sur les langues officielles (LLO) et la Constitution

De plus, le ministère de la Justice du Canada, via le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, assure depuis 2003, un financement de base de l'ordre de 600 000 \$ par année aux associations de juristes d'expression française et à leur fédération nationale. Ce financement permet à celles-ci

d'élaborer des solutions innovatrices aux questions de justice d'actualité et de sensibiliser la communauté juridique et les CLOSM à l'exercice de leurs droits et aux questions liées à l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

Loi sur les contraventions

Le gouvernement s'est engagé à respecter l'esprit du jugement de la Cour fédérale dans le dossier de la *Loi sur les contraventions* dans ses accords présents et futurs avec les provinces et territoires touchant la mise en oeuvre de la Loi. L'équipe des contraventions poursuit ses démarches pour obtenir dans chacun des accords avec les provinces sur la mise en oeuvre de la *Loi sur les contraventions* un engagement à l'effet que tous les droits linguistiques des défendeurs, tant en vertu du *Code criminel* qu'en vertu de la partie IV de la *Loi sur les langues officielles*, seront respectés pour les contraventions poursuivies selon le régime pénal provincial. Un accord a été signé avec le Manitoba en février 2004 et avec la Colombie-Britannique en 2005.

Mécanisme de consultation

Le Ministère a créé un mécanisme de consultation avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Ce mécanisme fait partie d'une structure de consultation en matière de justice en langues officielles, qui inclut un groupe de travail fédéral, provincial, territorial sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

L'ensemble de ces activités alimente l'objectif suivant du CHGRR :

Accès accru à la justice dans les deux langues officielles

Le ministère du Patrimoine canadien suggère aux organismes visés par le cadre de responsabilisation pour la mise en oeuvre de l'article 41 et 42 de présenter sommairement leurs réalisations sous six thèmes :

1. Sensibilisation des employés et de la haute direction du Ministère à la dualité linguistique et aux priorités des CLOSM.
2. Consultations des CLOSM sur leurs priorités ou sur de nouvelles initiatives, politiques ou programmes du Ministère.
3. Communications avec les CLOSM au sujet des programmes et services du Ministère.
4. Coordination et liaison avec d'autres instances gouvernementales.
5. Financement et prestation de programmes aux CLOSM.
6. Reddition de comptes.

Voici ce que le ministère de la Justice a accompli au cours de l'année selon les thèmes susmentionnés.

Sensibilisation

Le ministère de la Justice a mis l'accent sur la sensibilisation de ses employés au Cadre d'imputabilité et de coordination en langues officielles et au Plan stratégique du Ministère pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (le Plan stratégique). Dans ce contexte, les responsables des programmes ciblés par le Plan stratégique ont participé à des ateliers d'information sur ces dossiers. Lors des ateliers, les participants ont été sensibilisés aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire et à l'importance de consulter ces dernières. Le Champion des langues officielles a joué un rôle très actif dans cette démarche. Le résultat immédiat est une reconnaissance de la nécessité de prendre en compte les besoins des communautés.

Une présentation a été effectuée devant le Conseil exécutif du Ministère (avril 2004) sur le Plan stratégique pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Le Plan stratégique a été approuvé par le Conseil exécutif le 7 avril 2004. Le Ministère s'est donné une nouvelle mission relativement à la mise en œuvre de l'article 41.

Le Ministère a assuré la formation des coordonnateurs régionaux et ministériels responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la *LLO*. Ce réseau a tenu sa deuxième rencontre annuelle en décembre 2004. À cette occasion, les coordonnateurs ont pu partager leur réalité et planifier l'élaboration du Plan d'action quinquennal (2005-2010) du Ministère pour la mise en œuvre de l'article 41. De plus, les coordonnateurs régionaux et ministériels de programmes et de politiques ont participé à plusieurs assemblées générales annuelles afin de faire connaître les programmes visés du Ministère. Les retombées sont une compréhension accrue par les communautés des programmes et des services offerts par le Ministère et un accroissement du nombre de projets accordés aux communautés de langue officielle en situation minoritaire. Un autre résultat de ce réseau est son efficacité sur le terrain ainsi qu'à l'intérieur du Ministère.

Le Ministère a été actif dans le cadre des Rendez-vous de la Francophonie. Le Bureau de la Francophonie, Justice en langues officielles et Dualisme juridique a organisé un café rencontre et a participé au lancement national de l'événement.

Consultation

Le Ministère a créé en février 2004, le Comité consultatif – Justice en langues officielles (le Comité consultatif) dont le mandat est d'assurer le lien entre les intervenants des milieux juridique et communautaire de langue officielle en situation minoritaire et le ministère de la Justice. Les activités du Comité consultatif visent à favoriser l'épanouissement et le développement des

communautés de langue officielle en situation minoritaire et à améliorer l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

Deux sous-comités consultatifs relevant du Comité consultatif ont été créés soit : un sous-comité consultatif - accès à la justice dans les deux langues officielles et un sous-comité consultatif, volet communautaire, article 41 de la *LLO*. Ce dernier travaillant de façon distincte avec les communautés francophones et acadienne et avec la communauté anglophone du Québec.

En décembre 2004, le sous-comité consultatif - accès à la justice dans les deux langues officielles s'est réuni pour la première fois. Les participants à la rencontre ont eu l'occasion d'assister à une présentation sur les minorités linguistiques et la revitalisation communautaire et une présentation sur la gestion du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

Le sous-comité consultatif, volet communautaire, article 41 de la *LLO* s'est réuni pour la première fois, en février 2005 avec les communautés francophones et acadienne et en mars 2005 avec la communauté anglophone du Québec. Ces rencontres ont permis aux participants de se familiariser avec le plan stratégique et une présentation sommaire du plan d'action quinquennal du Ministère visant la mise en œuvre de l'article 41 leur a été donnée.

Le Ministère s'est rapproché des communautés de langue officielle en situation minoritaire et a tissé des liens durables avec ces dernières en participant à plusieurs rencontres organisées par les communautés au cours desquelles les programmes ciblés dans le plan stratégique du Ministère ont été expliqués.

Communications

Durant cette période, le Ministère a élaboré un plan de communication pour la mise en œuvre de l'article 41. Plusieurs outils ont été développés afin de promouvoir l'article 41. Le Ministère s'est doté d'une nouvelle identité visuelle, incluant un nouveau slogan « *Pour une justice porteuse d'épanouissement* ». Des affiches, des pochettes, des signets, des girafes et des présentoirs ont également été conçus. De plus, un site Internet et un cédérom sur la mise en œuvre de l'article 41 au Ministère ont été créés. Finalement, les communautés de langue officielle en situation minoritaire ont été informées des initiatives et des programmes du Ministère via des envois postaux trimestriels.

Le résultat immédiat de cette initiative est un accès accru et plus convivial pour les communautés aux programmes et services du Ministère.

Coordination et liaison

Durant la période couverte par le présent rapport, le Ministère a participé à plusieurs conférences, séminaires et autres activités d'enseignement et de formation visant à mieux faire connaître les obligations linguistiques des institutions fédérales. Il a également présenté au Comité des sous-ministres sur

les langues officielles des analyses de la jurisprudence et des tendances qui s'en dégagent, de même que des impacts sur la gestion des opérations gouvernementales.

De plus, le Ministère a participé activement aux rencontres des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41.

Le Ministère a produit une étude statistique sur les travailleurs du droit de langue française à l'extérieur du Québec et de langue anglaise au Québec. Les résultats de cette étude seront présentés au Comité de la recherche sur les langues officielles prochainement.

Il a également joué un rôle moteur afin de mettre sur pied un groupe de travail fédéral, provincial, territorial (FPT) sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Le Ministère a organisé la quatrième rencontre de ce groupe, le 4 mars 2005, en vue de poursuivre la mise en œuvre du plan de travail du groupe et de se pencher notamment sur la mise sur pied d'un réseau de procureurs de la Couronne bilingues.

Financement et prestation des programmes

Les cinq composantes suivantes ont été visées par le Ministère en consultation avec les communautés afin d'appuyer les communautés de langue officielle en situation minoritaire : le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles, l'Initiative de renouvellement du système de justice pour les jeunes, le Fonds du droit de la famille axé sur l'enfant, l'Initiative contre la violence familiale (volet Justice) et la composante de vulgarisation et d'information juridiques de chacun des programmes visés.

Le financement de base accordé aux associations provinciales de juristes d'expression française de common law et à leur Fédération nationale a permis à ces organismes de se doter d'une structure stable et de bâtir leur capacité d'action. Les communautés disposent maintenant d'un réseau de juristes à leur service qui est en mesure de travailler en étroite collaboration avec les groupes communautaires. Parallèlement, le ministère de la Justice dispose d'un réseau de partenaires avec lesquels il peut lui aussi travailler en étroite collaboration.

Reddition de comptes

Le Ministère a élaboré et adopté un plan d'action quinquennal (2005-2010) axé sur les résultats pour la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO. Le Bureau de la Francophonie, Justice en langues officielles et Dualisme juridique a travaillé avec les composantes ciblées et avec la Division de l'évaluation du Ministère afin de développer les extrants se trouvant dans le plan d'action quinquennal.

Note : Dans le présent rapport, le genre non marqué, c'est-à-dire le masculin, quand il est employé pour désigner des personnes, renvoie aussi bien à des femmes qu'à des hommes.

6. Réseau des coordonnateurs

Coordonnateurs régionaux		
La région de la Colombie-Britannique et le Yukon	Région de l'Alberta	Région de la Saskatchewan
<p>Pierre Rousseau Avocat général Bureau régional de la C.-B. Robson Court 900-840, rue Howe Vancouver (C.-B.) V6Z 2S9 Tél. : (604) 666-6009 Télec. : (604) 666-7121 pierre.rousseau@justice.gc.ca</p>	<p>Richard Keswick Avocat Édifice Banque de Montréal 10199, 101e Rue Edmonton (Alberta) T5J 3Y4 Tél. : (780) 495-5358 Télec. : (780) 495-2854 richard.keswick@justice.gc.ca</p>	<p>Joseph McHattie Avocat 123, 2e avenue Sud, 10e étage Saskatoon (Saskatchewan) S7K 7E6 Tél. : (306) 975-8991 Télec. : (306) 975-6499 joseph.mchattie@justice.gc.ca</p>
Région des Prairies (Manitoba)	Région de l'Ontario	Région du Québec
<p>Julien Bédard Avocat Centennial House 310, avenue Broadway Pièce 301 Winnipeg (Manitoba) R3C 0S6 Tél. : (204) 983-0984 Télec. : (204) 984-7003 julien.bedard@justice.gc.ca</p>	<p>Michel Costisella Analyste de politiques Francophonie, Justice en langues officielles et Dualisme juridique 284, rue Wellington Pièce TSA-5025 Ottawa (Ontario) K1A 0H8 Tél. : (613) 954-3723 Télec. : (613) 946-3106 michel.costisella@justice.gc.ca</p>	<p>Lise Bertrand Directrice Direction des politiques et programmes Complexe Guy Favreau 200, boul. René-Lévesque Ouest, Tour Est, 9e étage Montréal (Québec) H2Z 1X4 Tél. : (514) 496-2391 Télec. : (514) 283-9690 lise.bertrand@justice.gc.ca</p>
Région de l'Atlantique		
<p>Susan Murtagh Conseillère régional en communications Tour Duke 5251, Rue Duke Pièce 1400 Halifax (N.-É.) B3J 1P3 Tél. : (902) 426-3493 Télec. : (902) 426-7913 susan.murtagh@justice.gc.ca</p>		

Coordonnateurs ministériels de programmes et de politiques		
Relations intergouvernementales, politiques et planification	Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles	Politique en matière de justice applicable aux jeunes
<p>Cyril McIntyre Conseiller juridique Division des relations intergouvernementales et externes 284, rue Wellington Pièce ÉCE-5248 Ottawa (Ontario) K1A 0H8 Tél. : (613) 952-8315 Téléc. : (613) 941-4165 cyril.mcintyre@justice.gc.ca</p>	<p>Sylvie Bourgault Avocate Francophonie, Justice en langues officielles et Dualisme juridique 284, rue Wellington Pièce TSA-5022 Ottawa (Ontario) K1A 0H8 Tél. : (613) 946-7016 Téléc. : (613) 946-3106 sylvie.bourgault@justice.gc.ca</p>	<p>Pauline Cormier Analyste de programmes Justice applicable aux jeunes 180, rue Elgin, 7^e étage Ottawa (Ontario) K1A 0H8 Tél. : (613) 946-9452 Téléc. : (613) 954-3275 pauline.cormier@justice.gc.ca</p>
Section de la famille, des enfants et des adolescents		Cours unifiées de la famille
<p>Lise Lafrenière-Henrie Avocate-conseil et Coordonnatrice des politiques 284, rue Wellington Ottawa (Ontario) K1A 0H8 Tél. : (613) 957-0059 Téléc. : (613) 952-9600 lise.lafreniere-henrie@justice.gc.ca</p>	<p>Danielle Bruyère Agente de programmes Fonds du droit de la famille axé sur l'enfant 284, rue Wellington Ottawa (Ontario) K1A 0H8 Tél. : (613) 941-9976 Téléc. : (613) 952-9600 danielle.bruyere@justice.gc.ca</p>	<p>Lucille Collard Avocate Services judiciaires des cours et des tribunaux administratifs 284, rue Wellington Pièce ÉCE-5207 Ottawa (Ontario) K1A 0H8 Tél. : (613) 941-4752 Téléc. : (613) 941-4088 lucille.collard@justice.gc.ca</p>
Vulgarisation et information juridiques	Initiative de lutte contre la violence familiale	Représentant de la recherche
<p>Marc Rozon Analyste principal de programmes Direction des innovations, analyse et intégration 284, rue Wellington Pièce ÉCE-6198 Ottawa (Ontario) K1A 0H8 Tél. : (613) 941-0385 Téléc. : (613) 941-2269 marc.rozon@justice.gc.ca</p>	<p>Nahid Roboubi Gestionnaire de programmes Direction des innovations, analyse et intégration 284, rue Wellington Pièce ÉCE-6167 Ottawa (Ontario) K1A 0H8 Tél. : (613) 952-5616 Téléc. : (613) 941-2269 nahid.roboubi@justice.gc.ca</p>	<p>Manon Harvey Analyste de recherche Division de la recherche et de la statistique 284, rue Wellington Pièce ÉCE-6284 Ottawa (Ontario) K1A 0H8 Tél. : (613) 941-0619 Téléc. : (613) 941-1845 manon.harvey@justice.gc.ca</p>

**Représentant des
communications**

Pierre Millette
Coordonnateur de bureau/Adjoint
à la rédaction
Communications stratégiques
284, rue Wellington
Pièce ÉCE-4304
Ottawa (Ontario) K1A 0H8
Tel.: (613) 946-8920
Télec: (613) 954-0811
pierre.millette@justice.gc.ca

SIGNATURE

Original signé par Michel Bouchard

Michel Bouchard
Sous ministre délégué à la justice
Champion des langues officielles

Le jeudi 4 août 2005

Date

Francophonie, Justice en langues officielles et Dualisme juridique http://www.justice.gc.ca/fr/ps/franc/	
<p>OBJECTIF: Assurer, au sein du ministère de la Justice, le respect du cadre de responsabilisation pour la mise en oeuvre de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles (LLO)</i> dont la mise en place a été approuvée par le Cabinet en 1994.</p>	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2004-2005
<ul style="list-style-type: none"> • Former les coordonnateurs ministériels responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la <i>LLO</i>. • Gérer le réseau des coordonnateurs ministériels responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la <i>LLO</i> et faciliter la liaison entre celui-ci et les communautés de langue officielle en situation minoritaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère a organisé la rencontre annuelle du réseau des coordonnateurs ministériels responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la <i>LLO</i>. Elle a eu lieu les 13 et 14 décembre 2004, à Ottawa. Des personnes ressources des agences centrales et des représentants des communautés de langue officielle en situation minoritaire ont participé à cette rencontre. • Le Ministère a participé activement aux rencontres des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41. • Des conférences téléphoniques aux six semaines ont lieu afin de partager l'information et de discuter de stratégie pour rencontrer les objectifs suivants du plan stratégique : <ul style="list-style-type: none"> • Établir une relation de travail durable entre le ministère de la Justice et les communautés de langue officielle en situation minoritaire ainsi que les organismes qui les représentent. • Appuyer la mise au point d'informations, d'outils et de ressources utiles aux communautés de langue officielle en situation minoritaire dans le domaine de la justice. • Favoriser la création de partenariats locaux, régionaux et nationaux en vue de la mise en œuvre d'initiatives reliées au domaine de la justice dans la langue de la minorité.

	<ul style="list-style-type: none"> • Les comptes rendus sont distribués à tous les participants et les directeurs régionaux et directeurs généraux. De plus, ils sont affichés sur le site intranet du Ministère.
<ul style="list-style-type: none"> • Définir la mission du Ministère en regard de l'article 41, les indicateurs de rendement et la nouvelle structure du réseau des coordonnateurs régionaux et ministériels de programmes et de politiques. • Concevoir et faire approuver un plan d'action quinquennal axé sur les résultats • Compléter la mise sur pied de l'équipe responsable de la coordination de la mise en œuvre de l'article 41 au ministère de la Justice. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le conseil exécutif a approuvé en avril 2004 le plan stratégique sur la mise en œuvre de l'article 41. Le plan comprend la mission du Ministère en ce qui a trait à l'article 41, propose des indicateurs de rendement et définit une structure du réseau des coordonnateurs régionaux et ministériels de programmes et de politiques. • Le Ministère a consulté les directeurs et les coordonnateurs régionaux sur la nouvelle structure du réseau des coordonnateurs. • Le Bureau de la Francophonie a consulté et travaillé avec la Division de l'évaluation afin d'identifier les indicateurs de rendement. • Tout au long de l'année, des rencontres ont eu lieu afin de concevoir le plan d'action avec la collaboration du réseau des coordonnateurs régionaux et ministériels responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO au Ministère. • Un consultant à été embauché et les attentes spécifiques des programmes visés ont été élaborés. • Ce plan est axé sur les résultats et sera révisé annuellement afin d'apporter des modifications et d'inclure d'autres composantes du Ministère, s'il y a lieu. • Le plan d'action quinquennal 2005-2010 a été approuvé par le Ministère en avril 2005. • Nous avons doté l'équipe de deux postes d'analystes de politiques : niveau PM-04 et un poste d'adjointe administrative : niveau AS-02. Ces postes relèvent de la Coordinatrice nationale.

<ul style="list-style-type: none">• Consulter les communautés de langue officielle en situation minoritaire sur leurs priorités.	<ul style="list-style-type: none">• Le Ministère a mis sur pied un Comité consultatif – Justice en langues officielles. Ce comité comprend des représentants du Ministère et des associations nationales :<ul style="list-style-type: none">• Un représentant de la Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA);• Un représentant de la Fédération des associations de juristes d'expression française de common law (FAJEF);• Un représentant du Quebec Community Group Network (QCGN).• Le comité consultatif a pour mandat d'assurer le lien entre les intervenants des milieux juridique et communautaire de langue officielle en situation minoritaire (représentés par les deux sous-comités consultatifs) et le ministère de la Justice. Les activités du comité consultatif visent à favoriser l'épanouissement et le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, et à améliorer l'accès à la justice pour ces mêmes communautés. La première réunion a eu lieu le 26 février 2004.• Le sous-comité consultatif sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles a pour mandat d'assurer le lien entre les représentants des milieux juridique et communautaire de langue officielle en situation minoritaire, les organismes porte-parole de ces communautés et le ministère de la Justice du Canada pour les questions ayant un impact sur l'accès aux services juridiques et judiciaires en langue officielle minoritaire. Les questions qui sont du ressort du Procureur général du Canada sont exclues de ce mandat. Ce sous-comité a tenu sa première rencontre le 4 décembre 2004.• Les sous-comités consultatifs, volet communautaire, article 41 de la LLO (francophones et anglophones) ont comme mandat d'agir à titre de forum, permettant aux communautés de langue officielle en situation minoritaire et au ministère de la Justice du Canada de
--	---

	<p>mieux se concentrer sur la mise en œuvre de l'article 41, volet communautaire. Ces sous-comités se sont rencontrés respectivement le 21 février 2005 (communauté francophone) et le 21 mars 2005 (communauté anglophone).</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les employés du Ministère au cadre d'imputabilité et de coordination en langues officielles et au plan stratégique pour la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Groupe du droit des langues officielles et l'équipe 41 ont fait une présentation sur le cadre d'imputabilité et de coordination auprès de la Section de la famille, des enfants et des adolescents. • Le Bureau de la Francophonie a rédigé plusieurs articles pour le <i>JustInfo</i>, un bulletin électronique interne, concernant les divers événements, rencontres, activités que le Ministère a tenus dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO. Entre autres, les activités qui ont eu lieu dans le cadre des Rendez-vous de la Francophonie (Édition 2005). • Le Ministère a diffusé via le <i>JustInfo</i> un message de la part du sous-ministre, Morris Rosenberg, concernant la dualité linguistique canadienne et les obligations et responsabilités en découlant. • Le Bureau de la Francophonie travaille présentement à l'élaboration d'un Site intranet, de concert avec la direction des ressources humaines du Ministère, qui expliquera les différentes Parties de la LLO, soit les Parties IV, V, VI et VII. Ce Site remplacera une partie des séances d'orientation qui étaient données quatre fois par année aux nouveaux employé(e)s du Ministère. • Le Ministère a présenté le plan stratégique aux responsables des programmes visés par le plan. • Le Ministère a diffusé une liste à jour des communautés de langue officielle en situation minoritaire aux responsables des programmes de subventions et de contributions afin qu'elles soient incluses lors des appels d'offre. • Lors de la rencontre annuelle du réseau

	<p>des coordonnateurs régionaux et ministériels, ces derniers ont été sensibilisés aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère a développé un aide-mémoire qui est remis à tous les employés sur les différentes parties de la <i>LLO</i>. • Le Champion des langues officielles M. Michel Bouchard, sous-ministre délégué à la Justice, a participé aux réunions des champions et au Comité des sous-ministres pour les langues officielles.
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les communautés de langue officielle en situation minoritaire aux programmes visés par le plan stratégique de l'article 41 de la <i>LLO</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Bureau de la Francophonie a rédigé deux articles pour le Bulletin 41-42 de Patrimoine canadien afin d'informer les communautés de ses initiatives dans le cadre de la mise en œuvre de l'article 41. • Des envois trimestriels sont faits aux communautés de langue officielle en situation minoritaire (près de 250 organismes) tant au niveau national que provincial. Le but des envois est de faire connaître les composantes visées par le plan stratégique. De plus, nous y joignons des documents produits par le ministère au niveau de la vulgarisation et de l'information juridiques. • Le Ministère a participé à plusieurs assemblées générales annuelles (AGA) afin de faire connaître son plan stratégique et ses programmes. Entre autres, il a participé aux AGA du Quebec Community Group Network, de la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada, de la Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises, de l'Assemblée communautaire Fransaskoise, de l'Assemblée communautaire francophone de l'Alberta, de l'Association canadienne-française de l'Ontario, du Conseil régional d'Ottawa, de l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan et de l'Alberta. Dans le cadre de ces rencontres, des pochettes

	<p>d'informations au sujet des programmes visés, incluant le plan stratégique et le plan quinquennal de la mise en oeuvre de l'article 41 de la <i>LLO</i>, sont distribuées.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère a participé au Congrès national sur la petite enfance, organisé par la Commission nationale des parents francophones, en collaboration avec la Fédération nationale des conseils scolaires francophones, et a fait la promotion de ses programmes. • Le Ministère a participé à la rencontre annuelle des intervenants francophones en justice de l'Ontario, organisée par le Procureur général de l'Ontario. • Lors des rencontres des sous-comités consultatifs – volet communautaire, article 41 de la <i>LLO</i>, le 21 février et le 21 mars 2005, le Ministère a présenté les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Présentation du site Internet portant particulièrement sur la mise en œuvre de l'article 41 de la <i>LLO</i> au ministère de la Justice. Cette initiative a pour but de s'assurer que les communautés minoritaires de langues officielles connaissent bien les programmes et services du Ministère et, inversement, que les employés du Ministère connaissent bien les communautés et leurs besoins ainsi que l'ampleur qu'a pris au cours des dernières années le dossier des langues officielles au sein du Ministère; • Présentation des programmes ciblés, du Plan stratégique et du Plan d'action quinquennal quant à la mise en œuvre de l'article 41.
<ul style="list-style-type: none"> • Organiser les Rendez-vous de la Francophonie qui ont pour but de sensibiliser les employés du Ministère à la francophonie canadienne. 	<ul style="list-style-type: none"> • En collaboration avec la Direction des ressources humaines et un agent de communications, quelques activités de sensibilisation et de promotion dans le cadre des Rendez-vous de la Francophonie (Édition 2005), ont été organisées : <ul style="list-style-type: none"> • Un stand au musée des civilisations

	<p>lors du lancement fédéral officiel des Rendez-vous;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un Café Bonjour au ministère de la Justice aux deux entrées principales. Le Ministère a offert des pochettes d'information sur son rôle relatif à l'article 41 de la <i>LLO</i> tout en promouvant les Rendez-vous de la Francophonie; • Une activité visant à mettre en valeur l'utilisation du français en milieu de travail et dans la communauté. Cette activité, sous forme de concours, organisée par la direction des Ressources humaines, a permis aux employés du Ministère de partager leurs expériences, grâce à de courts textes relatant des histoires inspirantes et de belles initiatives ayant contribué au rayonnement de la langue française dans leur milieu de travail ou au sein de leur communauté; • Une série d'articles ont paru dans le <i>JustInfo</i> pour promouvoir les Rendez-vous; • Plusieurs affiches et cinq bannières ont été installées aux différents édifices de Justice Canada pour faire la promotion des Rendez-vous de la Francophonie; • Un stand aux Célébrations des Jeux de la Francophonie 2005, à Vancouver, en collaboration avec l'Association des juristes d'expression française de la Colombie-Britannique.
<ul style="list-style-type: none"> • Développer des outils de communication pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire, les employés du Ministère et le réseau des coordonnateurs régionaux et ministériels de programmes et de politiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Pour appuyer la promotion de la mise en œuvre de l'article 41 de la <i>LLO</i>, le Bureau de la Francophonie a élaboré une identité visuelle et un slogan qui se retrouvent sur les outils promotionnels tels que les signets, les pochettes, les affiches, les girafes, les portes documents et le cédérom. • Des pochettes, des signets et des affiches ont été distribués auprès d'environ 1 000

	<p>personnes lors des assemblés générales annuelles et des conférences.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère a élaboré un guide bilingue à l'intention des coordonnateurs régionaux et ministériels de programmes et de politiques pour faciliter la compréhension de leur rôle ainsi que sa pratique. • Le Ministère a élaboré un site Internet sur la mise en œuvre de l'article 41 au Ministère. Le Site fait, entre autres, la promotion des programmes visés par le plan stratégique. Il sert de portail afin de faciliter l'accès aux programmes et services du Ministère et pour faire connaître les communautés de langues officielles en situation minoritaire aux employés du Ministère.
<p>OBJECTIF : Sensibiliser les membres des gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les diverses clientèles à l'accès à la justice dans les deux langues officielles.</p>	
<p>PRINCIPALES MESURES</p>	<p>RÉALISATIONS 2004-2005</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Continuer les travaux du groupe de travail fédéral/provincial/territorial (FPT) sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ce groupe de travail a pour mandat : <ul style="list-style-type: none"> • D'examiner les obstacles et les pistes de solution possibles concernant l'accès à la justice dans les deux langues officielles; • De prendre en considération l'<i>État des lieux sur la situation de l'accès à la justice dans les deux langues officielles</i> (juillet 2002) (http://www.justice.gc.ca/fr/ps/franc/en_viro/) l'accès à la justice dans les deux langues officielles; • D'échanger des informations sur les bonnes pratiques et les initiatives en place dans chacune des juridictions; • De porter à l'attention des sous-ministres de la Justice les enjeux liés à l'accès à la justice dans les deux langues officielles. • Ce groupe de travail est composé de représentants de toutes les provinces et territoires à l'exception du Québec (s'est joint en avril 2005), de Terre-Neuve-et-Labrador et de l'Île-du-Prince-Édouard et de représentants du Ministère. La

	première rencontre du groupe de travail a eu lieu le 30 mars 2004 et la deuxième le 4 mars 2005.
<ul style="list-style-type: none">• Création de sous-groupes de travail fédéral/provincial/territorial (FPT).	<ul style="list-style-type: none">• Rencontre de quelques membres du groupe FPT, le 12 février 2004, pour élaborer un plan de travail à être soumis au groupe de travail FPT en vue des rencontres qui ont eu lieu le 30 mars 2004 et le 21 janvier 2005, afin de préparer la rencontre du 4 mars 2005.• Ces sous-groupes de travail sont créés de façon ponctuelle en vue de cibler les objectifs qui permettront de faire avancer le plus possible les discussions.
<i>Responsable :</i> <i>Andrée Duchesne, Conseillère juridique, Francophonie, Justice en langues officielles et Dualisme juridique</i>	

Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles

OBJECTIFS :

- Accroître la capacité des partenaires du ministère de la Justice à élaborer des solutions novatrices aux questions de justice d'actualité liées à l'accès à la justice dans les deux langues officielles;
- Sensibiliser la communauté juridique et les communautés de langue officielle en situation minoritaire à l'exercice de leurs droits et aux questions reliées à l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

PRINCIPALES MESURES

- Préparer et négocier des ententes de financement avec des organismes œuvrant auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire ou qui s'intéressent aux besoins de ces communautés.
- Sensibiliser divers intervenants des besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire en ce qui a trait à l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

RÉALISATIONS 2004-2005

- Des ententes de financement ont été signées avec des organismes œuvrant auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire dont la Fédération des associations de juristes d'expression française et les associations provinciales.
- Des ententes de financement ont été signées avec des centres de jurilinguistique dans le but de favoriser le développement d'outils juridiques et linguistiques tels que les dictionnaires et lexiques, les modèles d'actes, les résumés d'actualités linguistiques et juridiques, les travaux de normalisation du vocabulaire français de la common law et du vocabulaire anglais du droit civil.
- Un plan de communication visant les communautés de langue officielle en situation minoritaire a été élaboré.
- Le sous-comité consultatif - Accès à la justice dans les deux langues officielles s'est réuni le 4 décembre 2004.

Responsable :

Andrée Duchesne, Conseillère juridique, Francophonie, Justice en langues officielles et Dualisme juridique

Groupe du droit des langues officielles

OBJECTIF : Informer et sensibiliser la population, plus particulièrement la communauté juridique et les communautés de langue officielle en situation minoritaire, aux droits linguistiques, notamment ceux liés à l'administration de la justice.

PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2004-2005
<ul style="list-style-type: none"> • Participer à des conférences, séminaires et autres activités d'enseignement et de formation en matière de droits linguistiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et organisation du Colloque « Langues, constitutionnalisme et minorités », sous les auspices de l'Université d'Ottawa, novembre 2004. • Conférencière à la Journée de droit de l'Association des juristes d'expression française de la Colombie-Britannique « Développements récents en droits linguistiques », mai 2004 • Conférencière au Colloque « Langues, constitutionnalisme et minorités », - « Les droits linguistiques en matière criminelle : où en sommes-nous depuis l'arrêt Beaulac? Ou la fin de l'ère d'un tourment judiciaire éphémère », novembre 2004. • Participation à des activités d'enseignement et de formation à l'Université d'Ottawa : « Développements récents en droit fédéral : les droits linguistiques au Canada » (novembre 2004).

OBJECTIF : Informer et sensibiliser les fonctionnaires, tant au sein du Ministère que dans les ministères clients, aux droits linguistiques et à leur importance.

PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2004-2005
<ul style="list-style-type: none"> • Organiser et participer à des conférences, ateliers et autres présentations visant à mieux faire connaître les obligations linguistiques des institutions fédérales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement et mise à jour de sommaires de jurisprudence, d'analyses de tendances jurisprudentielles, et autres outils de formation et de sensibilisation. • Participation au groupe interministériel de recherche sur les langues officielles et au Comité consultatif interministériel sur les langues officielles. • Formation juridique permanente du Ministère, « Les droits linguistiques essentiels : notions élémentaires sur les droits linguistiques fondamentaux au Canada » (sessions anglaise et française) – février et mars 2004.

	<ul style="list-style-type: none"> • Formation juridique permanente du Ministère, « Incorporation par renvoi dans les règlements : les exigences linguistiques », dans le cadre du séminaire sur les règles de fond de la réglementation, Direction des services législatifs, avril 2004. • Présentation à l'équipe de direction du Bureau régional de Vancouver du ministère de la Justice, « New Developments in Official Languages » (mai 2004). • Présentation aux plaideurs du Bureau régional de Vancouver du ministère de la Justice – « Language Rights in the Administration of Justice » (mai 2004) • Présentation au Symposium sur les litiges civils du ministère de la Justice – « Les droits linguistiques au procès – une question de respect » (Halifax, mai 2004). • Présentation aux services réglementaires de Santé Canada – « Les droits linguistiques » (septembre 2004). • Présentation des « Droits linguistiques - évolution récente », au Réseau des coordonnateurs de la partie VII de la LLO du ministère de la Justice (décembre 2004), à la Section de la famille, des enfants et des adolescents (février 2005); au réseau des agents de communication des ministères et agences fédéraux chargés de la mise en œuvre des articles 11 et 30 de la LLO (février 2005) ; à Développement économique Canada (DEC) – Québec (mars 2005).
<p>OBJECTIF : Soutenir et coordonner diverses initiatives de nature politique visant à faire progresser les droits linguistiques dans l'administration de la justice et au sein de l'appareil gouvernemental.</p>	
<p>PRINCIPALES MESURES</p>	<p>RÉALISATIONS 2004-2005</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner la réponse du gouvernement à l'étude intitulée « L'utilisation équitable du français et de l'anglais devant les tribunaux fédéraux et devant les tribunaux administratifs fédéraux qui exercent des fonctions quasi judiciaires », publiée par la Commissaire aux langues officielles au mois de mai 1999. 	<p>Suivi au colloque « L'accès à la justice dans les deux langues officielles : le français et l'anglais devant les tribunaux fédéraux », Ottawa, d'avril 2003 : le Groupe des Présidents des tribunaux fédéraux a créé avec l'appui du ministère de la Justice un groupe de travail pour assurer le suivi du colloque. Le groupe de travail a établi certains</p>

	<p>constats et formulé des recommandations en mai 2004, très semblables, sinon identiques, à celles de la Commissaire. Le Groupe des Présidents des tribunaux a récemment demandé au ministère de la Justice d'examiner à nouveau l'à-propos du champ actuel du paragraphe 20(2) de la Loi.</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner et assurer la participation du Ministère dans son rôle de Conseiller juridique dans le cadre du Plan d'action du gouvernement pour les langues officielles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la mise en œuvre du <i>Cadre d'imputabilité et de coordination en langues officielles</i> dans le cadre du <i>Plan d'action pour les langues officielles</i>. • Appui du GDLO à la structure horizontale de coordination créée par le Cadre d'imputabilité. • Le GDLO partage l'information avec les ministères-clés. • Le GDLO offre des avis et des conseils juridiques et de politique juridique à ses clients. • Le GDLO présente au Comité des sous-ministres sur les langues officielles des analyses de la jurisprudence et des tendances qui s'en dégagent, de même que des implications pour la gestion des opérations gouvernementales.
<ul style="list-style-type: none"> • Matérialiser une recommandation formulée en 2000 par la Commissaire aux langues officielles pour faire en sorte que le gouvernement fédéral assure le respect, lors des étapes de pré-expropriation prévues par la <i>Loi sur l'expropriation</i>, des dispositions de la <i>LLO</i>. 	<ul style="list-style-type: none"> • « Processus d'expropriation : la <i>Loi sur les langues officielles</i> et les exigences linguistiques » : lignes directrices préparées par le GDLO avec le soutien des représentants du ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux, afin de guider les enquêteurs dans l'exécution de leur mandat lors des audiences publiques dont ils ont la gouverne.
<p><i>Responsable :</i> <i>Marc Tremblay, Avocat général et Directeur, Groupe du droit des langues officielles</i></p>	

Direction des ressources humaines

OBJECTIF : Stimuler le rayonnement du bilinguisme à l'intérieur du ministère de la Justice en assurant la diffusion d'information et la sensibilisation des employé(e)s de façon à ce qu'ils comprennent les divers avantages de ces pratiques et qu'ils en apprécient les impacts et la valeur ajoutée.

PRINCIPALES MESURES

- Confirmer et préciser les connaissances des gestionnaires et employés du Ministère (sensibilisation) en matière de langues officielles.

RÉALISATIONS 2004-2005

- Le groupe des ressources humaines a participé à l'organisation des Rendez-vous de la Francophonie, en s'occupant de certaines des activités offertes au Ministère dans le but de sensibiliser et de faire la promotion des langues officielles.
- Le groupe des ressources humaines a géré un programme de formation linguistique à temps partiel pour les employés du ministère de la Justice. Le groupe travaille présentement à étendre ce programme aux bureaux régionaux.
- Chaque mois, le groupe des ressources humaines organise deux conférences téléphoniques, une en français et une en anglais, où sont conviés les conseillers et conseillères en ressources humaines des régions. Divers sujets y sont abordés tels que le programme des langues officielles, les parties IV, V et VI de la Loi, les politiques en matière de langues officielles et les initiatives ministérielles. Par la suite, l'information est redistribuée au sein des bureaux régionaux du ministère.
- Le groupe des ressources humaines participe au groupe de travail pour la Stratégie des langues officielles au ministère de la Justice.
- Au cours de l'année 2004-2005, le groupe des ressources humaines a fait une présentation aux coordonnateurs de l'article 41 afin de les informer des droits et des obligations reliées aux parties IV, V et VI de la LLO.

Responsable :

Lyne Côté, Directrice générale par intérim, Direction des ressources humaines

Stratégie du droit de la famille axée sur l'enfant

OBJECTIF : L'objectif global de la Stratégie du droit de la famille axée sur l'enfant du ministère de la Justice comporte trois volets : dans les cas de séparation ou de divorce, (i) favoriser la prise de décisions répondant aux besoins individuels des enfants; (ii) promouvoir la mise en place d'un système de justice familiale qui facilite le règlement rapide des problèmes de droit de la famille; (iii) accroître la conformité aux ententes parentales et le respect des ententes de pensions alimentaires. Pour atteindre cet objectif, le Fonds du droit de la famille axé sur l'enfant appuie les programmes de justice familiale axés sur l'enfant et les services offerts par les provinces, les territoires et les organisations non gouvernementales. L'expansion des tribunaux unifiés de la famille (TUF) constitue un autre élément-clé de la stratégie. La modification de la *Loi sur le divorce* et de sa législation représente le troisième élément de la stratégie.

Voici les activités entreprises par la **Section de la famille, des enfants et des adolescents** (FEA) à l'appui de la mise en œuvre de l'article 41 de la *LLO* dans le cadre de la Stratégie du droit de la famille axé sur l'enfant en 2004-2005 :

- Selon les modalités du Fonds du droit de la famille axé sur l'enfant, les provinces et les territoires doivent indiquer la façon dont leurs projets contribueront à l'atteinte des objectifs spécifiques visant l'amélioration de l'accès à la justice pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire.
- La Stratégie de mesure et d'évaluation du rendement cite l'impact sur l'accès aux services pour les communautés de langue officielle et autres en situation minoritaire comme indicateur du succès de la stratégie.
- La FEA est représentée au sous-comité consultatif sur l'Accès à la justice dans les deux langues officielles ainsi qu'au sous-comité consultatif, volet communautaire – article 41 de la *LLO*.
- La FEA compte deux représentants (l'un pour les politiques, l'autre pour les programmes) au sein du Réseau des coordonnateurs régionaux et ministériels de programmes et de politiques, mise en œuvre de l'article 41 de la *LLO*.
- Le Bureau Francophonie, Justice en langues officielles et Dualisme juridique, et le Groupe du droit des langues officielles ont fait une présentation à la Section de la famille, des enfants et des adolescents sur les derniers développements dans le domaine des droits linguistiques et sur le plan de mise en œuvre de l'article 41 du ministère de la Justice. Cette sensibilisation accrue sera partagée par la FEA avec les provinces et les territoires.

De plus, l'**Unité des communications et information juridique** a entrepris les activités suivantes :

- L'Unité a produit et distribué des trousse d'information sur le droit de la famille en collaboration avec des groupes d'information juridique publique au Nouveau-Brunswick et en Saskatchewan. Une partie de ces trousse a été distribuée dans la langue de la minorité dans ces provinces. On s'est assuré que les communautés de

<p>langue officielle en situation minoritaire étaient bien représentées dans la distribution.</p> <ul style="list-style-type: none"> De plus, la Section de la famille, des enfants et des adolescents continue d'offrir sa ligne d'information sans frais sur le droit de la famille dans les deux langues officielles ainsi que des publications, des rapports et des sites Web sur des sujets touchant entre autres les ententes parentales, les pensions alimentaires et la violence familiale. 	
<p>Les activités ci-dessous ont été entreprises par le service des Affaires judiciaires dans le cadre de la Stratégie du droit de la famille axé sur l'enfant afin de promouvoir l'élaboration de modèles de tribunaux unifiés de la famille qui rendent les tribunaux plus accessibles et ses services connexes de justice et de soutien familiaux pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> La lettre du ministère de la Justice aux juridictions demandant des propositions visant les ressources des TUF citait l'un des principaux objectifs fédéraux pour cette initiative, soit « assurer que l'accès aux services est maintenu, tant du point de vue géographique que de celui de la diversité des services offerts et des communautés desservies ». La lettre indique qu'il sera important que les propositions démontrent comment les plans d'expansion de la juridiction ont tenu compte des questions d'accès et de diversité, et cite la langue du service comme exemple précis. La Stratégie de mesure et d'évaluation du rendement des Tribunaux unifiés de la famille (TUF) cite l'impact sur l'accès aux services pour les communautés de langue officielle et autres en situation minoritaire comme indicateur du succès du modèle. 	
<p>Les principales mesures et réalisations qui suivent ont été entreprises par le Fonds du droit de la famille axé sur l'enfant et démontrent les activités entreprises par les bénéficiaires des provinces et des territoires ainsi que par les organisations non gouvernementales afin d'assurer que les besoins précis des communautés de langue officielle en situation minoritaire ont été pris en considération, lorsque la situation le justifiait.</p>	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2004-2005
<ul style="list-style-type: none"> Négocier des ententes de financement de projets, avec des organisations provinciales et territoriales, destinées aux communautés de langue officielle en situation minoritaire. Les 13 juridictions ont inclus cet élément dans leurs ententes de financement de projets. 	<ul style="list-style-type: none"> Les services de justice à la famille au Québec sont gérés et exécutés par deux ministères, soit le ministère de la Justice du Québec et le ministère du Revenu du Québec. La contribution annuelle au ministère de la Justice du Québec a été de 2 742 188 \$. Il y a eu cette année la diffusion de formulaires administratifs en anglais. Des séances de formation par des médiateurs ont été, encore une fois au cours de cet exercice, présentées en anglais. Parmi les projets entrepris par le Ministère, certains ciblaient des questions précises touchant les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

	<p>Exemple de projet : traduction et diffusion de formulaires administratifs qui sont envoyés aux parties dans le cadre d'un processus de séparation ou de divorce. Le ministère de la Justice du Québec offre également des séminaires d'éducation parentale en anglais. Ces séances d'information aux parents portent sur différents sujets, notamment le paiement d'une pension alimentaire, la garde et le droit de visite. Les séances offertes par les médiateurs étaient données une fois par mois.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> Le ministère de la Justice du Québec diffuse également des brochures d'information générale en français et en anglais sur les lois et règlements régissant les Lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants au Québec. Ces brochures portent sur l'information de base concernant les services axés sur l'enfant, notamment les droits et responsabilités des parents, les mécanismes offerts pour réduire les procédures judiciaires, la médiation, les séminaires obligatoires sur l'éducation parentale, la garde et le droit de visite. Toutefois, cela se fait grâce aux fonds de leur propre budget provincial.
	<ul style="list-style-type: none"> La contribution annuelle au ministère du Revenu du Québec a été de 685 547 \$. Les brochures d'information de l'exercice précédent, le Bulletin d'information sur la perception des pensions alimentaires, bulletin trimestriel et La perception des pensions alimentaires - votre état de compte, un bulletin annuel, ont été mises à jour, traduites et envoyées aux débiteurs et créanciers du Programme d'exécution.
	<ul style="list-style-type: none"> Le ministère de la Justice du Manitoba a reçu une contribution annuelle de 607 321 \$. La stratégie manitobaine en matière de langues officielles exige que la traduction des

	<p>publications sur le droit de la famille et, les services offerts dans le cadre d'initiatives du droit de la famille axé sur l'enfant soient offerts dans les deux langues officielles, lorsque cela est possible.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Le Manitoba a affecté des fonds au soutien de son programme d'éducation parentale bilingue. Il a également traduit et produit un Guide sur la modification des ordonnances alimentaires pour enfants au Manitoba et mis à jour le guide intitulé Le droit de la famille au Manitoba.
	<ul style="list-style-type: none"> • Le ministère de la Justice de la Saskatchewan a reçu une contribution annuelle de 556 153 \$. En février 2004, le gouvernement de la Saskatchewan a officiellement adopté une politique de prestation de services en français. Le ministère de la Justice de la Saskatchewan collabore à la mise en oeuvre de cette politique, laquelle vise à offrir des services dans les deux langues officielles lorsque cela est approprié. Depuis novembre 2002, Justice Saskatchewan a adopté une politique de prestation des services judiciaires en français. La base de données visant l'éducation parentale sera en mesure d'assurer le suivi des demandes de service en français; la base de données informatisée du Projet de modification des pensions alimentaires est actuellement en mesure de suivre les demandes de services en français. Enfin, le Bureau d'exécution des ordonnances alimentaires de la Saskatchewan a également une politique en matière de traduction française.
	<ul style="list-style-type: none"> • Le ministère du Procureur général de la Colombie-britannique a reçu une contribution annuelle de 1 742 489 \$. En Colombie-Britannique, 1,3 % de la population est francophone et la province n'a reçu aucune demande de services en français. Les

	<p>résultats du Recensement de 2001 indiquent que les cinq langues les plus parlées à la maison en C.-B. sont l'anglais, le chinois, le punjabi, le coréen et le vietnamien. Pour certains services de justice familiale, la province dispose d'un budget pour l'utilisation d'interprètes pour les clients qui parlent une langue autre que l'anglais.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Le ministère de la Justice de l'Alberta a reçu une contribution annuelle de 1 362 500 \$. La province offre des services bilingues dans ses Centres d'information sur le droit de la famille d'Edmonton et de Calgary. Dans les palais de justice, la province a du personnel judiciaire bilingue qui peut offrir de l'aide. Les demandes d'aide ont toutefois été rares. Au cours des sept dernières années, seules quatre demandes ont été reçues. La province distribue également un feuillet d'information bilingue intitulé Un guide vers une nouvelle approche.
	<ul style="list-style-type: none"> • Le ministère de la Justice du Yukon a reçu une contribution annuelle de 207 676 \$. La stratégie du Yukon en matière de langues officielles provient des articles 5 et 6 de la <i>Loi sur les langues</i> (LRY 2002, ch. 133) et prévoit des services dans les deux langues officielles de la part du gouvernement du Yukon et des tribunaux. Chacun a le droit d'employer le français ou l'anglais dans toutes les affaires dont sont saisis les tribunaux établis par l'Assemblée législative (S.Y. 1988, ch.13, a.5). Au Yukon, le public a droit à l'emploi du français ou de l'anglais pour communiquer avec le siège ou l'administration centrale des institutions de l'Assemblée législative ou du gouvernement du Yukon pour en recevoir les services; il a le même droit à l'égard de tout autre bureau de ces institutions là où, selon le cas, l'emploi du français ou de l'anglais fait l'objet d'une demande importante ou l'emploi du français et de l'anglais se justifie par

	la vocation du bureau.
	<ul style="list-style-type: none"> Les lignes directrices du Yukon en matière de publicité, de publication et d'autres formes de communication en français proviennent de la Loi. Ces lignes directrices indiquent qu'il existe un certain nombre de domaines prioritaires pour le développement de services en français « pratiques, réalisables et utilisées » sur lesquels le gouvernement du Yukon et la communauté francophone du Yukon se sont entendus. La justice est l'un des domaines prioritaires pour les services en français.
	<ul style="list-style-type: none"> Les services judiciaires de la famille en Ontario sont administrés par deux ministères, soit le ministère du Procureur général et le ministère des Services sociaux et communautaires. Le ministère du Procureur général a reçu une contribution annuelle de 4 115 429 \$. Le Ministère offre des séances d'information et du matériel d'information public en français dans les endroits désignés bilingues, soit L'Orignal, Ottawa, Cornwall, London, Hamilton et Simcoe County (Barrie). Le Ministère a publié une brochure intitulée « Standard Information » qui sera traduite en français et diffusée à l'ensemble des parties à des procédures en droit de la famille.
	<ul style="list-style-type: none"> Le ministère des Services sociaux et communautaires a reçu une contribution annuelle de 1 028 858 \$. Dans le passé, le Ministère a mis à jour et traduit des feuillets d'information sur les services d'exécution des ordonnances qui sont offerts au grand public.
	<ul style="list-style-type: none"> Le ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick a reçu une contribution annuelle de 449 017 \$. Tous les services et produits sont offerts au public dans les deux langues

	<p>officielles, conformément à la Loi sur les langues officielles (LRNB 1973 ch. O-0.5).</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Nouveau-Brunswick continue d'offrir des services de justice familiale aux communautés de langue officielle en situation minoritaire, notamment le programme d'éducation parentale cerné au cours de l'exercice précédent : Pour l'amour des enfants. Ce programme d'éducation parentale est un cours d'une durée de six heures réparties en deux séances de trois heures, dont chacune est conçue pour répondre aux besoins de personnes ayant de faibles niveaux d'alphabétisation. Ce programme a été conçu pour aider les parents vivant une séparation à réduire les conflits entre parents et les effets négatifs qu'ils entraînent sur leurs enfants. Le programme a cerné des priorités et établi des objectifs, en vue de réduire les conflits entre les parents vivant une séparation ou un divorce et d'accroître la compréhension et l'utilisation des services de médiation. Il offre également des renseignements sur les aspects affectifs et juridiques du divorce, les procédures judiciaires, les méthodes de règlement extrajudiciaire des différends, les pensions alimentaires et les questions relatives à la garde et au droit de visite, et indique les ressources communautaires disponibles. Le programme d'éducation parentale sera offert à 12 endroits dans la province.
	<ul style="list-style-type: none"> Le ministère de la Justice de la Nouvelle-Écosse a reçu une contribution annuelle de 521 404 \$.
	<ul style="list-style-type: none"> Bien que le français ne soit pas une langue officielle en Nouvelle-Écosse, des efforts sont faits pour examiner la prestation de services en français dans la province. Un sondage a été effectué auprès du personnel des tribunaux afin de constituer un répertoire des

	<p>employés bilingues. Des fonds ont été obtenus pour fournir des services en français et en anglais dans des centres de justice précis.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Le Bureau du Procureur général de l'Île-du-Prince-Édouard a reçu une contribution annuelle de 214 916 \$.
	<ul style="list-style-type: none"> • L'Île-du-Prince-Édouard a une <i>Loi sur les services en français</i> qui établit l'étendue des services qui doivent être fournis en français par les institutions gouvernementales. La Loi indique que lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les communautés acadienne et francophones utilisent un service de façon régulière, toutes les institutions gouvernementales doivent s'assurer que la correspondance écrite, en anglais ou en français et, envoyée à une institution gouvernementale, reçoit une réponse dans la langue de correspondance originale. Les demandes de communiquer en anglais ou en français avec une institution gouvernementale sont respectées. Les enseignes dans les bureaux du gouvernement sont en anglais et en français. • Le programme d'éducation parentale était offert en français dans la région Évangéline; toutefois, le nombre de participants n'était pas suffisant pour justifier le programme. Tout le matériel de ce programme, cependant, a été traduit en français et est offert sur demande aux parents intéressés. La communauté francophone de l'I.-P.-É. est petite. Le nombre ne justifie pas du personnel bilingue dans tous les bureaux de services de droit de la famille, toutefois le Bureau du Procureur général a accès aux services d'un traducteur en cas de demande de service en français. À ce jour, il n'y a jamais eu de demande de service en français dans le cadre du programme de droit de la famille. Le juge en chef de la Section de la première instance

	de la Cour Suprême est bilingue et peut entendre des causes en français sur demande.
	<ul style="list-style-type: none"> Le ministère de la Justice du Nunavut a reçu une contribution annuelle de 210 428 \$.
	<ul style="list-style-type: none"> Le Nunavut a examiné le besoin de faire traduire ses documents en français. Toutefois, comme la majorité de la population est Inuit, le besoin de traduction française a été minime. Lorsqu'une traduction est nécessaire, le Nunavut traite chaque cas individuellement.
	<ul style="list-style-type: none"> Le ministère de la Justice des Territoires du Nord-Ouest a reçu une contribution annuelle de 200 562 \$.
	<ul style="list-style-type: none"> Les Territoires du Nord-Ouest offrent, au besoin, des services en français et se base sur la demande pour déterminer la nécessité. Cependant, tous les guides et les formulaires relatifs à la <i>Loi sur les ordonnances alimentaires interterritoriales</i> sont offerts en copie papier en anglais et en français. Le site Internet fournit également les documents dans les deux langues officielles.
	<ul style="list-style-type: none"> Le ministère de la Justice de Terre-Neuve-et-Labrador a reçu une contribution annuelle de 361 514 \$. Terre-Neuve-et-Labrador évaluera le besoin d'inclure des exigences liées aux langues officielles dans tout projet entrepris. Plusieurs de leurs juges ont suivi une formation linguistique en français. Il y a un très petit pourcentage de francophones dans la province, mais leurs besoins devraient tout de même être pris en compte.
<ul style="list-style-type: none"> Préparer et négocier des ententes auprès des organismes de vulgarisation et d'information juridiques et des associations professionnelles en vue de s'assurer que les besoins 	<ul style="list-style-type: none"> La Law Courts Education Society of British Columbia a reçu une contribution de 35 000 \$ pour couvrir les coûts de la révision, de la traduction et de l'impression des guides

<p>des communautés de langue officielle en situation minoritaire sont pris en compte lors de l'élaboration de diverses publications d'information.</p>	<p>« Responsabilités parentales après la séparation » et « Être parent, c'est pour toujours » en français, en chinois et en punjabi.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • La Community Legal Education Association of Manitoba a reçu une contribution de 37 248 \$ pour aider à couvrir les coûts de production d'un cahier d'études de cas de droit de la famille. Ce cahier sera produit en français et en anglais.
	<ul style="list-style-type: none"> • Le Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB) a reçu une contribution de 38 406 \$ pour réviser et mettre à jour ses guides de droit de la famille, particulièrement ceux traitant de divorce et de pension alimentaire. On propose de réviser et de mettre à jour les guides de droit et de mettre au point du nouveau matériel sur le droit de la famille afin d'assurer que l'information juridique diffusée est juste et qu'elle est plus claire et plus facile à comprendre pour ceux qui souhaitent se prévaloir des processus juridiques liés au droit de la famille. Pour compléter leur matériel existant, SPEIJ-NB souhaite également produire deux nouveaux produits bilingues sur le droit de la famille afin d'aider les parents qui se séparent ou divorcent, entre autres les formulaires et guides du « Service des ordonnances de soutien familial », ainsi qu'un guide de demande de garde et de droit de visite à la Cour du Banc de la Reine. Tous les guides et les renseignements révisés seraient accessibles au public pour la première fois sur le site Web de l'organisme.
	<ul style="list-style-type: none"> • La Community Legal Information Association of Prince Edward Island, Inc. a reçu une contribution de 26 405 \$ pour mettre au point un programme intitulé « Going to Family Court », lequel comportera des séances d'information et d'autres

	<p>moyens de diffusion du matériel dans les deux langues officielles. Ce projet vise toute personne qui songe à aller devant les tribunaux pour résoudre des conflits familiaux, mais il sera particulièrement utile pour les parties non représentées ou qui ne comprennent pas le processus judiciaire. Il est basé sur le travail déjà fait à l'Île-du-Prince-Édouard et vise à améliorer l'accès de tous les insulaires à leur système juridique.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • La Legal Information Society of Nova Scotia a reçu une contribution de 16 500 \$ pour organiser un symposium d'une journée en vue d'appuyer l'information juridique publique et d'aider les professionnels, intermédiaires et fournisseurs de services à se tenir au courant des questions touchant le droit de la famille. Après le symposium, le matériel ayant servi à la discussion sera mis à jour et diffusé; le sommaire final sera traduit et diffusé en français, conformément aux objectifs spécifiques d'amélioration de l'accès à la justice pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire.
<p>Les activités du Service des affaires judiciaires qui ont contribué au développement et à l'épanouissement des communautés minoritaires de langue officielle en 2004-05 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Service des affaires judiciaires a un représentant siégeant au sous-comité consultatif, article 41 de la <i>LLO</i>. • Le Service des affaires judiciaires est représenté au sein du réseau des coordonnateurs régionaux et ministériels de programmes et politiques, article 41 de la <i>LLO</i>. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les provinces et les territoires à l'importance de prendre en compte les besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les administrations intéressées à participer à l'expansion des tribunaux unifiés de la famille (TUF) ont soumis leur proposition finale en 2004. Les propositions tenaient compte des questions d'accès et de diversité pour s'assurer que les besoins de toutes les communautés (notamment les communautés de langue officielle en situation minoritaires) soient desservis.

<ul style="list-style-type: none">• Dans le cadre de l'initiative des TUF, assurer que le ministère de la justice est informé des besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire.	<ul style="list-style-type: none">• La Stratégie de mesure et d'évaluation du rendement des Tribunaux unifiés de la famille (TUF) cite l'impact sur l'accès aux services pour les communautés de langue officielle et autres en situation minoritaire comme indicateur du succès du modèle.
<p><i>Responsables</i> <i>Barbara Stewart, Coordonnatrice adjointe</i> <i>Danielle Bruyère, Analyste de programmes</i> <i>Ginette Thibault, Analyste de programmes, Service d'élaboration des programmes (FEA)</i> <i>Lise Lafrenière Henrie, Avocate-conseil, Politiques en matière du droit de la famille (FEA)</i> <i>Jean Marquis, Gestionnaire de programme, Communications (FEA)</i> <i>Catherine McKinnon, Avocate</i> <i>Louise Panet-Raymond, Avocate, Affaires judiciaires</i></p> <p>23 février 2005</p>	

Initiative sur les victimes d'actes criminels

<http://www.justice.gc.ca/fr/ps/voc/>

OBJECTIF : Augmenter la confiance des victimes d'actes criminels dans le système de justice pénale en s'assurant que les victimes y comprennent davantage leur rôle, les lois qui les concernent, tout comme les services et l'aide dont elles peuvent disposer; sensibiliser davantage le public aux besoins des victimes d'actes criminels et aux approches les plus efficaces au Canada et sur la scène internationale; et améliorer la capacité du ministère de la Justice à élaborer des lois et des politiques qui tiennent compte du point de vue des victimes.

PRINCIPALES MESURES

- Préparer et négocier des ententes avec des organismes de langue officielle en situation minoritaire afin que les projets touchant à la violence familiale tiennent compte des besoins et des réalités de ces communautés.
- Promouvoir l'Initiative auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

RÉALISATIONS 2004-2005

- Une entente a été signée dans le but d'accroître la capacité des intervenants du système de justice à mieux répondre aux besoins des victimes d'actes criminels.
- En négociant les ententes de financement, le Ministère s'assure que les projets pertinents prennent en considération les besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Responsables :

*Karen Bron, Directrice, Direction des innovations, de l'analyse et de l'intégration
Penney Baxter, Analyste de programmes, Direction générale des programmes*

Fonds juridiques de partenariats et d'innovation	
OBJECTIF : Promouvoir l'amélioration du système de justice canadien.	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2004-2005
<ul style="list-style-type: none">• Préparer et négocier des ententes avec les organismes de vulgarisation et d'information juridiques reconnus pour s'assurer que les besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire sont pris en considération lors du développement de diverses publications d'information.• Sensibiliser les organismes de vulgarisation et d'information juridiques au besoin des communautés de langue officielle en situation minoritaire	<ul style="list-style-type: none">• Des ententes ont été signées avec les organismes de vulgarisation et d'information juridiques qui reçoivent un financement de base. Ces ententes visent à assurer que les activités de ces organismes tiennent compte des besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire.• Des lettres ont été envoyées à chacun des organismes de vulgarisation et d'information juridiques les invitant à nous indiquer la façon dont ils répondent aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire.• Le formulaire de demande d'aide financière a été revu pour ces organismes et comprend maintenant des indicateurs de rendement spécifiques aux communautés de langue officielle en situation minoritaire.
<i>Responsables :</i> <i>Karen Bron, Directrice, Direction des innovations, de l'analyse et de l'intégration</i> <i>Marc Rozon, Analyste principal de programmes</i> <i>Direction générale des programmes</i>	

	offerts en anglais et en français.
<ul style="list-style-type: none"> Publier des documents d'information à l'intention du grand public sur la justice applicable aux jeunes. 	<ul style="list-style-type: none"> Deux nouvelles fiches d'information bilingues ont été élaborées et imprimées. Une à l'intention des parents de jeunes qui ont des démêlés avec la justice et une sur les effets d'un dossier « criminel » pour un jeune. Au cours de l'exercice 2005-2006, ces documents seront diffusés en ligne et distribués au grand public.
<ul style="list-style-type: none"> Veiller à ce que les intervenants de langue officielle en situation minoritaire soient informés des possibilités de financement. 	<ul style="list-style-type: none"> En janvier 2005, les fonctionnaires du Fonds de renouvellement du système de justice pour les jeunes ont envoyé un message aux représentants de chaque Association de juristes d'expression française au Canada, ainsi qu'à leur Fédération nationale, les invitant à soumettre des demandes de financement sous le volet « Partenariats communautaires ». Des représentants de la Section de la politique en matière de justice applicable aux jeunes ont transmis des renseignements sur le Fonds de renouvellement du système de justice pour les jeunes dans le cadre de présentations, notamment en participant à une discussion entre experts au Forum organisé par le Regroupement ethnoculturel et afro-francophone (Ontario) tenu en mars 2005. De plus, ils ont communiqué directement, par téléphone ou par courriel, avec les organismes des CLOSM, entre autres l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario (AJEFO); et ont diffusé des renseignements, par envois postaux, sur l'Initiative sur le renouvellement du système de justice pour les jeunes. Finalement, les représentants ont participé aux deux réunions du Sous-comité consultatif (article 41 de la LLO) tenues au cours de l'exercice 2004-2005.
<ul style="list-style-type: none"> Négocier des ententes avec des organismes de vulgarisation et d'information juridiques et avec des organismes de langue officielle en situation minoritaire pour s'assurer que les besoins des collectivités des deux langues 	<p>Voir la description des projets à l'annexe C.</p>

officielles sont pris en compte dans l'élaboration de publications sur la justice pour les jeunes, surtout en ce qui a trait à la LSJPA.	
<i>Responsable :</i> <i>Catherine Latimer, Avocate générale et Directrice générale, Section de la politique en matière de justice applicable aux jeunes, Division des politiques en matière de droit pénal et justice communautaire</i>	

Initiative de lutte contre la violence familiale – composante Justice

<http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/fm/>

OBJECTIF : Améliorer la réponse du système de justice pénale à la violence familiale.

PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2004-2005
<ul style="list-style-type: none">• Préparer et négocier des ententes avec des organismes de langue officielle en situation minoritaire afin que les projets touchant à la violence familiale tiennent compte des besoins et des réalités de ces communautés.• Promouvoir l'Initiative sur la violence familiale auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire.	<ul style="list-style-type: none">• Des ententes de financement ont été signées avec des organismes de langue officielle en situation minoritaire afin de les encourager dans leurs travaux liés à la violence familiale.• La gestionnaire du programme a aidé des organismes de CLOSM dans l'élaboration de leur demande d'aide financière.• Deux présentations sur l'Initiative ont été effectuées auprès des CLOSM.• Une présentation sur la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO et ses conséquences sur l'Initiative contre la violence familiale a été faite auprès du Groupe de travail FPT afin de les sensibiliser aux enjeux liés à l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

Responsables :

Karen Bron, Directrice, Direction des innovations, de l'analyse et de l'intégration

Nahid Roboubi, Gestionnaire de programmes, Direction générale des programmes

Formation juridique	
<p>OBJECTIF : Assurer un rapprochement des communautés et une meilleure sensibilisation aux droits linguistiques, tant au ministère de la Justice qu'auprès de ses partenaires, au moyen d'activités de formation.</p>	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2004-2005
<ul style="list-style-type: none"> Continuer d'organiser et de dispenser un cours s'adressant aux étudiants de droit civil et de common law désireux d'apprendre les plus récents développements dans le domaine de la pratique du droit dans le secteur public, conjointement avec les facultés de droit civil et de common law de l'Université d'Ottawa. Ce cours est donné par des experts du Ministère, dans un format bijuridique et dans les deux langues officielles. 	<ul style="list-style-type: none"> Le cours « Développements récents en droit fédéral » a été offert à la session d'automne 2004 aux étudiants de la Faculté de droit civil et de la Faculté de common law de l'Université d'Ottawa.
<ul style="list-style-type: none"> Offrir un atelier aux juristes du Ministère sur les droits linguistiques. 	<ul style="list-style-type: none"> L'atelier « Les droits linguistiques essentiels : notions élémentaires sur les droits linguistique fondamentaux au Canada » a été offert en février 2005 (sessions française et anglaise). Ce cours présentait une introduction générale aux droits linguistiques prévus par la Constitution, la Charte et la LLO.
<p><i>Responsable :</i> <i>Bruno Thériault, Avocat conseil et Directeur, Direction générale du Développement professionnel</i></p>	

Priorités et planification stratégique

OBJECTIF : Promouvoir, au moyen du Plan de projet de politiques (PPP), l'appui et le respect de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* dans le développement et la mise en oeuvre des politiques du ministère de la Justice.

PRINCIPALES MESURES

- Évaluer l'incidence de l'article 41 de la *LLO* sur les propositions de politique préparées pour l'examen du Comité des priorités d'orientations politique du ministère de la Justice.

RÉALISATIONS 2004-2005

- En 2004-2005, **15 propositions** de politique ont été examinées par le Comité des priorités d'orientation politique. Le Comité a encouragé les auteurs à prendre en considération les répercussions de l'article 41 de la *LLO*.

Responsable :

Joel Oliver, Directeur, Division des priorités et de la planification stratégique

Relations intergouvernementales et externes

OBJECTIF : S'assurer que l'on tient compte des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans la planification d'initiatives de consultation ou d'engagement des citoyens.

PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2004-2005
<ul style="list-style-type: none"> • Tenir à jour la liste des groupes représentant les communautés de langue officielle en situation minoritaire dans la base de données sur les consultations et faire des recherches dans celle-ci. • Maintenir la pratique selon laquelle tous les documents de consultation sont préparés avec les intervenants externes dans les deux langues officielles, le cas échéant. 	<ul style="list-style-type: none"> • La fonctionnalité de la base de données des ressources de consultation est en cours de révision et d'évaluation. Des mesures seront prises afin de s'assurer qu'elle tient compte des langues officielles dans la compilation des listes d'intervenants. Le bureau Francophonie, Justice en langues officielles et Dualisme juridique du Ministère maintient une base de données à jour. • Des processus de consultation ont été entrepris pour tenir compte des langues officielles dans la représentation, la documentation et le matériel. Ces processus comprennent le Forum stratégique de l'Association nationale intéressée à la justice criminelle (mai 2004) et la réunion Justice/sections nationales de l'Association du Barreau canadien (octobre 2004).
<ul style="list-style-type: none"> • Offrir à l'intention des fonctionnaires du ministère de la Justice, et ce dans les deux langues officielles, un cours sur les techniques et les pratiques en matière de participation du public à une consultation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Complété en mars 2005.

OBJECTIF : Identifier des experts bilingues en consultation publique.

PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2004-2005
<ul style="list-style-type: none"> • Dresser une liste des intervenants du domaine de la politique en matière de droit pénal et maintenir cette liste à jour au moyen d'une base de données. • Dresser une liste d'experts du domaine de la consultation et de la gestion de la participation publique (animateurs, formateurs, etc.) et maintenir cette liste à jour au moyen d'une base de données. 	<p>La fonctionnalité de la base de données des ressources est en cours d'évaluation. Des mesures sont prises pour s'assurer qu'elle tient compte des langues officielles dans la compilation des listes d'intervenants de même que lorsqu'on recherche des experts-conseils dans le domaine de la participation publique.</p>

OBJECTIF : Assurer le traitement égal dans les deux langues officielles de tous les documents préparés pour les réunions fédérale-provinciales-territoriales (FPT)	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2004-2005
<ul style="list-style-type: none"> Maintenir la pratique selon laquelle tous les documents préparés pour les rencontres FPT sont disponibles simultanément dans les deux langues officielles. 	<ul style="list-style-type: none"> Fait.
OBJECTIF : S'assurer que l'information distribuée à l'interne concernant des événements importants qui surviennent dans les provinces et les territoires est accessible dans les deux langues officielles.	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2004-2005
<ul style="list-style-type: none"> Établir l'usage d'envoyer les bulletins d'actualité en bref des provinces et territoires concernant les élections, les budgets et les discours du Trône dans les deux langues officielles. 	<ul style="list-style-type: none"> Fait.
OBJECTIF : Assurer le traitement égal des deux langues officielles lors des réunions FPT pour ce qui est de l'interprétation simultanée et l'utilisation des nouvelles techniques de communication.	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2004-2005
<ul style="list-style-type: none"> Maintenir la pratique selon laquelle l'interprétation simultanée est offerte pour toutes les réunions FPT. 	<ul style="list-style-type: none"> Fait.
<i>Responsable :</i> <i>Cyril McIntyre, Conseiller juridique, Division des relations intergouvernementales et externes</i>	

Rédaction législative

OBJECTIF : Répondre aux exigences selon lesquelles les projets de loi et de règlements doivent être rédigés dans les deux langues officielles de manière à assurer le soutien de la version française tout au long du processus législatif et réglementaire.

PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2004-2005
<ul style="list-style-type: none"> • Rappeler aux ministères-clients qu'ils doivent désigner, pour chaque projet de loi ou de règlement, des fonctionnaires capables de donner des instructions relatives à la rédaction et de commenter les textes successifs dans les deux langues officielles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque fois que nous négocions avec les ministères-clients des ententes pour la rédaction de textes législatifs ou que nous ouvrons des dossiers rédactionnels, nous en profitons pour rappeler l'importance de soutenir le processus législatif dans les deux langues officielles. • Au besoin, des discussions ont eu lieu avec des fonctionnaires des ministères et des organismes pour les informer de la Directive du Cabinet sur l'activité législative afin de leur préciser qu'ils doivent fournir des instructions relatives à la rédaction et examiner les versions successives en français ainsi qu'en anglais. • Les cours offerts aux représentants des ministères-clients le sont dans les deux langues officielles. De plus, ces cours réitèrent la nécessité pour eux de fournir leur appui au processus de rédaction législatif et réglementaire dans les deux langues officielles.
<ul style="list-style-type: none"> • Accroître le bilinguisme des rédacteurs législatifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons fourni des cours à 25 rédacteurs afin d'apprendre le français ou l'anglais ou d'améliorer leurs capacités à travailler dans les deux langues officielles. • Les réunions du personnel et les discussions de groupe sont toujours tenues dans les deux langues officielles.
<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction de deux projets de loi en français à l'usage des provinces dans le cadre de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada. 	<ul style="list-style-type: none"> • La Section de la législation a rédigé la version française des deux projets de loi suivants : <ul style="list-style-type: none"> • <i>Loi d'harmonisation des enquêtes publiques;</i> • <i>Loi sur les contrats illégaux.</i>

Responsable :

John Mark Keyes, Premier conseiller législatif par intérim, Direction des services législatifs

Jurilinguistique	
OBJECTIF : Les jurilinguistes ont pour mission d'aider les rédacteurs de projets de loi et de règlement à exprimer la règle de droit le mieux possible dans les deux langues officielles.	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2004-2005
<ul style="list-style-type: none"> Maintenir l'appui aux légistes et aux réglementaristes en mettant à leur disposition les ressources nécessaires et en renforçant et en rationalisant les services jurilinguistiques (révision jurilinguistique unilingue et révision comparative) qui leur sont offerts. 	<ul style="list-style-type: none"> Du point de vue des langues officielles, l'intervention des jurilinguistes continue d'être un élément clé du processus d'élaboration des textes législatifs et réglementaires, et ce, à plusieurs points de vue. Bilinguisme : les jurilinguistes assurent toujours la concordance de sens et d'effet des textes. Appui à la version française : les jurilinguistes, par l'appui qu'ils fournissent aux rédacteurs sur le plan de la terminologie, du style et de la rédaction en général, à l'égard de chaque texte législatif et réglementaire, sont un élément majeur de la solution, d'où le nombre supérieur de jurilinguistes français. Accès au droit : avant même qu'on parle de « lisibilité » ou de « plain language » les jurilinguistes ont contribué à la simplification des textes, d'abord du côté de la version française, en élaborant des formules et des modèles simples, concis et authentiquement français qui ont par la suite inspiré plus d'une innovation du côté anglais. Cette contribution s'est poursuivie tout au cours de l'exercice 2004-2005. Perfectionnement des rédacteurs : Les jurilinguistes sont de plus en plus associés aux activités de perfectionnement en matière rédactionnelle. Au cours de la période, deux activités de perfectionnement linguistique ont été animées exclusivement par des jurilinguistes et plusieurs autres de concert avec des légistes experts, et ce, dans les deux langues officielles. Toutes ont connu un vif succès. Bijuridisme : Parce que l'harmonisation des lois et des règlements passe souvent

	<p>par des aménagements terminologiques ou phraséologiques, les jurilinguistes interviennent dès l'élaboration des propositions d'harmonisation et tout au long du processus de rédaction des projets de loi d'harmonisation.</p>
<p><i>Responsable :</i> <i>Marc Cuerrier, Avocat général principal, Groupe des services de révision législative</i></p>	

Bijuridisme législatif	
<p>OBJECTIF : Mettre en oeuvre la <i>Politique sur le bijuridisme législatif</i> du ministère de la Justice, ainsi que la démarche d'harmonisation des lois et des règlements fédéraux, existants et en voie d'adoption, avec le droit civil du Québec; dans le respect des quatre auditoires juridiques que sont les francophones de droit civil, les anglophones de droit civil, les anglophones de common law et les francophones de common law.</p>	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2004-2005
<ul style="list-style-type: none"> • Dans le prolongement de l'entrée en vigueur le 1^{er} juin 2001 de la <i>Loi d'harmonisation no 1 du droit fédéral avec le droit civil</i> (L.C 2001, ch. 4), élaborer un second projet de loi omnibus d'harmonisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • La <i>Loi no 2 visant à harmoniser le droit fédéral avec le droit civil de la province de Québec et modifiant certaines lois pour que chaque version linguistique tienne compte du droit civil et de la common law</i> (<i>Loi d'harmonisation no 2</i>) a été adoptée par le Parlement et a reçu la sanction royale le 15 décembre 2004, date à laquelle ses dispositions sont entrées en vigueur. • Préparation actuellement en cours d'un troisième projet de loi omnibus d'harmonisation.
<ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser, en priorité, les lois et les règlements fédéraux en voie d'adoption. 	<ul style="list-style-type: none"> • Harmonisation de législation nouvelle. <ul style="list-style-type: none"> • Législation fiscale : 8 projets de lois ont fait l'objet de travaux d'harmonisation. • Autre législation : 45 projets de lois et 66 projets de règlements ont fait l'objet de travaux d'harmonisation.
<ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser, subsidiairement, des lois et des règlements fédéraux existants dans le cadre de projets de loi d'harmonisation distincts et déposés périodiquement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite du travail d'harmonisation sur la totalité des règlements découlant des lois harmonisées dans la <i>Loi d'harmonisation no 1</i> et la <i>Loi d'harmonisation no 2</i>: 133 règlements ont fait l'objet de travaux d'harmonisation . • Poursuite du travail d'harmonisation de lois et règlements déjà existants, en collaboration avec les ministères clients. • Afin de bénéficier de leurs compétences particulières à l'égard de certains domaines et concepts de droit, des contrats de recherche ont été attribués à des experts reconnus en droit commercial et fiscal.
<ul style="list-style-type: none"> • Assurer, à l'occasion de ces propositions, l'amélioration des dispositions de common law d'expression française. 	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre d'un programme d'échange professionnel, nous avons collaboré avec une universitaire spécialiste de la common law en français et du droit commercial, en

	détachement au ministère de la Justice.
<ul style="list-style-type: none"> Effectuer des consultations appropriées lorsque des propositions de modifications législatives et réglementaires sont faites. 	<ul style="list-style-type: none"> Dans le cadre de la préparation actuellement en cours d'un troisième projet de loi omnibus d'harmonisation, des consultations auprès de différents ministères concernés sont menées préalablement à la tenue de futures consultations publiques.
<ul style="list-style-type: none"> Fournir ponctuellement un appui en matière de bijuridisme. 	<ul style="list-style-type: none"> Des avis juridiques ont été rendus en matière de bijuridisme pour les besoins d'autres unités au sein du gouvernement fédéral.
OBJECTIF : Faire rayonner la démarche d'harmonisation et promouvoir le bijuridisme canadien.	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2004-2005
<ul style="list-style-type: none"> Publier des textes en matière de droit civil, de droit comparé et d'harmonisation. 	<ul style="list-style-type: none"> Des fiches terminologiques portant sur les propositions d'harmonisation nouvelles adoptées dans la <i>Loi d'harmonisation no 2</i> sont en voie d'élaboration pour publication, en temps opportun, sur le site du ministère de la Justice. Préparation d'un module d'enseignement sur le bijuridisme canadien et l'harmonisation de la législation fédérale qui fut envoyé par le ministère de la Justice aux doyens des Facultés de droit à travers le Canada.
<ul style="list-style-type: none"> Participer à la promotion du bijuridisme 	<ul style="list-style-type: none"> Des articles traitant de bijuridisme ont été publiés dans diverses revues et journaux juridiques. Afin d'encourager les étudiants en droit à s'intéresser au bijuridisme, des contrats de recherche ont été attribués dans le cadre du programme de contrats de recherche en bijuridisme canadien. 20 présentations (conférences et formations) ont été effectuées devant des auditoires spécialisés. Travaux en cours d'élaboration d'un site internet bilingue, consacré au bijuridisme législatif, sur lequel seront rendues disponibles de l'information et des publications spécialisées. Bulletin électronique : <i>Le Lien / The Link</i>, diffusé dans les deux langues officielles afin d'informer les juristes des développements

	récents en matière d'harmonisation, en particulier en matière de droit fiscal.
<i>Responsable:</i> <i>Marc Cuerrier, Avocat général principal, Groupe des services de révision législative</i>	

Perfectionnement et projets spéciaux

OBJECTIF : Établir un programme de perfectionnement professionnel bilingue à l'intention du personnel de la Direction des services législatifs et sensibiliser les fonctionnaires qui prennent part à l'activité législative du gouvernement à l'importance d'un appui bilingue aux rédacteurs législatifs.

PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2004-2005
<ul style="list-style-type: none"> • Offrir au personnel de la Direction des services législatifs des cours portant sur divers aspects de la rédaction législative, tant en français qu'en anglais. 	<ul style="list-style-type: none"> • Comme au cours des dernières années, la Direction des services législatifs a offert un programme de formation en légistique en français et en anglais à son personnel et à plusieurs fonctionnaires provenant de divers ministères fédéraux.
<ul style="list-style-type: none"> • Offrir aux fonctionnaires, qui prennent part à un projet législatif ou réglementaire, des cours leur permettant de se préparer adéquatement à l'exercice de leurs fonctions et de s'acquitter des obligations qui leur incombent – au titre de la <i>Directive du Cabinet sur l'activité législative</i> – de fournir un appui bilingue aux rédacteurs législatifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs séminaires portant sur des aspects plus spécialisés de la rédaction législative ont été tenus – en français et en anglais – à l'intention du personnel de la Direction des services législatifs et de celui des services juridiques ministériels. • Des cours portant sur les processus législatifs et réglementaires – et le rôle des divers intervenants à ceux-ci – ont été offerts, en français et en anglais, aux fonctionnaires qui prennent part à l'activité législative du gouvernement.
<ul style="list-style-type: none"> • Rendre accessibles à tous les avocats du ministère et, à travers eux, les fonctionnaires qu'ils conseillent les lignes directrices applicables à la rédaction des textes législatifs afin que chacun puisse prendre part efficacement à l'élaboration de mesures législatives bilingues et bijuridiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • La Direction a continué d'enrichir son site intranet, où figurent – tant en anglais qu'en français – les principales lignes directrices encadrant la préparation des textes législatifs.

Responsable :
Philippe Hallée, Directeur, Section du perfectionnement et des projets spéciaux

Division de la recherche et de la statistique	
http://www.justice.gc.ca/fr/ps/rs/	
OBJECTIF : Brosser un tableau général des caractéristiques de la clientèle des communautés minoritaires et des travailleurs du droit qui travaillent pour eux.	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2004-2005
<ul style="list-style-type: none"> Le ministère de la justice a commandé une étude démographique spéciale de la section Caractéristiques linguistiques de Statistique Canada. 	<ul style="list-style-type: none"> L'étude, menée en juin 2004, s'intitule : «Étude statistique sur les travailleurs du droit de langue française à l'extérieur du Québec et de langue anglaise au Québec ». Des données spéciales du Recensement du Canada de 2001 ont servi de source à cette étude. La division de la recherche et de la statistique du ministère de la Justice Canada a fait un résumé écrit de cette étude qu'il a ensuite distribué aux membres du Réseau des coordonnateurs régionaux et ministériels de programmes et politique (Mise en œuvre de l'article 41 de la LLO).
OBJECTIF : Représenter la division de la recherche et de la statistique au sein du Réseau des coordonnateurs régionaux et ministériels de programmes et politique (Mise en œuvre de l'article 41 de la LLO) et répondre à leurs besoins en données de recherche.	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2004-2005
<ul style="list-style-type: none"> Appuyer le Réseau des coordonnateurs régionaux et ministériels de programmes et politiques pour la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO. 	<ul style="list-style-type: none"> Un membre de notre division a été nommé comme coordonnateur responsable de la recherche au sein du Réseau des coordonnateurs régionaux et ministériels de programmes et politiques pour la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO. À ce titre il représente la division et assiste aux conférences téléphoniques du réseau et à ses activités.
<i>Responsable :</i> <i>Stan Lipinski, Directeur, Division de la recherche et de la statistique</i>	

ANNEXE A

Réalisations des coordonnateurs régionaux

Bureau de l'Alberta (Edmonton)

Liaison et relations externes

Le coordonnateur régional a participé à plusieurs activités qui ont contribué à l'amélioration, à la vitalité et au soutien des communautés de langue officielle en situation minoritaire de l'Alberta.

- Le coordonnateur régional a participé, en mars 2005, à la rencontre des collectivités francophones et des ministères, rencontre à laquelle ont également participé les bureaux de l'Alberta et divers ministères et organismes fédéraux, des sociétés d'État ainsi que des organisations francophones de l'Alberta.
- Il a participé à des réunions avec Patrimoine canadien, au sujet de la mise en œuvre des responsabilités du Ministère relativement à la LLO.
- Le coordonnateur régional a participé à des réunions avec les directeurs de l'Association des juristes d'expression française de l'Alberta.
- Les organismes communautaires de langue officielle en situation minoritaire de la province ont reçu les envois postaux trimestriels faisant la promotion des programmes du Ministère visés par l'article 41 de la LLO.

Liaison avec l'administration centrale

- Le coordonnateur régional a participé aux conférences téléphoniques du réseau des coordonnateurs pour la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO.
- Le coordonnateur régional a participé à la rencontre annuelle des coordonnateurs ministériels pour la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO tenue à Ottawa en décembre 2004.

Responsable :

Richard Keswick, Coordonnateur régional, Région de l'Alberta

Bureau régional de l'Atlantique

Liaison et relations externes

Le coordonnateur régional a participé à certaines activités qui ont contribué à l'amélioration, à la vitalité et au soutien des communautés de langue officielle en situation minoritaire de l'Atlantique. Entre autres :

- Le Ministère a participé à la *Convention 2004* de la Société des acadiens et acadiennes du Nouveau-Brunswick. La présence du Ministère à cette rencontre a permis la prise de contact en vue de tisser des liens durables entre le Ministère et la communauté.
- En 2004-2005 le coordonnateur régional, qui relevait du programme de prévention du crime, a été transféré au ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile (SPPCC). Une nouvelle Coordinatrice régionale a été nommée en juin 2005.
- Les organismes communautaires de langue officielle en situation minoritaire des provinces de l'Atlantique ont reçu les envois postaux trimestriels faisant la promotion des programmes du Ministère visés par l'article 41 de la *LLO*.

Responsable :

Susan Murtagh, Coordinatrice régionale, Région de l'Atlantique

Bureau régional de la Colombie-Britannique

Liaison et relations externes

Le coordonnateur régional a participé à plusieurs activités qui ont contribué à l'amélioration, à la vitalité et au soutien des communautés de langue officielle en situation minoritaire de la Colombie-Britannique.

- Le coordonnateur régional a participé aux réunions du sous-comité interministériel sur les langues officielles relevant du Conseil fédéral du Pacifique.
- Il a participé à une rencontre de travail sur le plan de développement global 2004-2009 de la Fédération des francophones de la Colombie-Britannique (FFCB) et à l'Assemblée générale annuelle (AGA) de la FFCB tenue en juin 2004 à Richmond. Cela a permis de consolider les liens avec les membres de la Fédération et de prendre connaissance des priorités de la communauté.
- Le rapport de Karl Desmeules, commandité par *La Boussole*, portant sur la situation des jeunes de la rue, francophones, à Vancouver, a été rendu public sous le titre « La vie de rue dans l'Ouest ».
- Une délégation du Ministère a participé à la « Journée de droit » organisée par l'Association des juristes d'expression française de la C.-B. (AJEFCB) en juin 2004 au Palais de justice de Vancouver. Cet événement, qui réunissait plusieurs juristes éminents francophones et francophiles de la province ainsi que d'autres régions du pays, a mis en lumière les tenants et aboutissants de la *Loi sur les langues officielles* en matière de justice. L'honorable Michel Bastarache, juge à la Cour Suprême du Canada, était l'orateur invité de la journée.
- Le coordonnateur régional a représenté le ministère de la Justice aux Rendez-vous de la francophonie, et ce, par le biais d'un stand dont il était responsable, à la bibliothèque centrale de Vancouver, à l'occasion des Célébrations de la francophonie 2005. Cette initiative, conjointe avec l'AJEFCB, a permis aux visiteurs d'avoir un meilleur aperçu de la communauté juridique francophone de la province et des services offerts par le Ministère.
- Les organismes communautaires de langue officielle en situation minoritaire ont reçu les envois postaux trimestriels faisant la promotion des programmes du ministère visés par l'article 41 de la *LLO*.
- Le coordonnateur régional a participé à la réunion du sous-comité consultatif, article 41 de la *LLO* et il y représentait les autres coordonnateurs régionaux.

Liaison avec l'administration centrale

- Le coordonnateur régional a participé aux conférences téléphoniques du réseau des coordonnateurs ministériels pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *LLO*.
- Le coordonnateur régional a participé à la rencontre annuelle du réseau des coordonnateurs ministériels pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *LLO* tenue à Ottawa en décembre 2004.

Divers

- En automne 2004, le bureau régional a accepté d'étendre le rôle du coordonnateur régional de l'article 41 LLO au Yukon, ce qui reflète davantage la structure régionale des autres coordonnateurs régionaux.

Responsable :

Pierre Rousseau, Coordonnateur régional, Région de la Colombie-Britannique

Bureau régional du Québec

Liaison et relations externes

La coordonnatrice régionale a participé à plusieurs activités qui ont contribué à l'amélioration, à la vitalité et au soutien des communautés de langue officielle en situation minoritaire du Québec.

- La coordonnatrice régionale a collaboré avec l'équipe du Centre national de prévention du crime, région du Québec, afin de faciliter les liens entre les différents programmes nationaux et les programmes administrés en région afin de soutenir une présence réelle auprès de la communauté anglophone.
- La coordonnatrice régionale a établi des contacts avec la responsable des programmes pour les minorités linguistiques au Québec de Patrimoine Canadien et une collaboration a été prévue entre le ministère de la Justice et Patrimoine Canadien en ce qui concerne les minorités linguistiques du Québec.
- La coordonnatrice régionale est membre du sous-comité sur les relations avec les communautés anglophones.
- La coordonnatrice régionale a participé au Forum sur la dualité linguistique organisé par le Conseil fédéral du Québec et a rencontré les représentants des communautés anglophones.
- Une rencontre officielle est prévue entre la représentante du Québec Community Groups Network, la directrice régionale principale du Bureau régional du Québec (BRQ) et la coordonnatrice régionale afin de déterminer les besoins et de discuter des possibilités de collaboration du BRQ avec ce regroupement.

Liaison avec l'Administration centrale

- La coordonnatrice régionale a participé aux conférences téléphoniques du réseau des coordonnateurs ministériels pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles (LLO)*.
- La coordonnatrice régionale a participé à la rencontre annuelle des coordonnateurs ministériels pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *LLO* tenue à Ottawa en décembre 2004.

Responsables :

Lise Bertrand, Coordonnatrice régionale, Région du Québec
Johanne D'Auray, Directrice régionale principale

Bureau régional de Saskatchewan (Saskatoon)

Liaison et relations externes

Le coordonnateur régional a participé à plusieurs activités qui ont contribué à l'amélioration, à la vitalité et au soutien des communautés de langue officielle en situation minoritaire en Saskatchewan.

- Le coordonnateur régional a participé au *Rendez-vous fransaskois*, organisé par l'Assemblée communautaire fransaskoise. Le Rendez-vous a eu lieu du 12 au 13 novembre 2004, à l'hôtel Delta Bessborough de Saskatoon. Lors de cet événement, le ministère de la Justice a effectué la promotion des services juridiques en français en Saskatchewan et a distribué des pochettes d'information.
- Le coordonnateur régional a participé à l'Assemblée générale annuelle (AGA) de l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan (AJEFS). L'AGA s'est tenue le 5 février 2005, à l'école canadienne-française de Saskatoon. La présence du Ministère a permis la prise de contact entre le Ministère et la communauté de juristes francophones de la province.
- Les organismes communautaires de langue officielle en situation minoritaire de la province ont reçu les envois postaux trimestriels faisant la promotion des programmes du ministère visés par l'article 41 de la *LLO*.

Liaison avec l'administration centrale

- Le coordonnateur régional a participé aux conférences téléphoniques du réseau des coordonnateurs ministériels pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *LLO*.
- Le coordonnateur régional a participé à la rencontre annuelle des coordonnateurs ministériels pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *LLO* tenue à Ottawa en décembre 2004.

Divers :

- En octobre 2004, Joseph McHattie a remplacé Noël Bernard au poste de coordonnateur régional pour la Saskatchewan.

Responsable :
Joseph McHattie, Coordonnateur Régional, Région de la Saskatchewan

Bureau régional du Manitoba

Le coordonnateur régional a participé à plusieurs activités qui ont contribué à l'amélioration, à la vitalité et au soutien des communautés de langue officielle en situation minoritaire au Manitoba.

Liaison avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire

- La coordonnatrice régionale a communiqué avec plusieurs communautés de langue officielle en situation minoritaire du Manitoba pour les informer de son rôle en tant que coordonnatrice régionale au sein du ministère de la Justice du Canada.
- Rencontres régulières avec le conseiller spécial des services en français pour le Manitoba.
- Participation régulière aux réunions du conseil de l'Association des juristes d'expression française du Manitoba (AJEFM).
- Rencontres avec le président-directeur général de *La Société Franco-Manitobaine* (SFM).
- Rencontres avec le président de *Franco-fonds*.
- Rencontres avec l'AJEFM et *Pluri-elles* pour discuter de la possibilité de soumettre un projet sur la violence familiale et le droit de la famille à la Section de la famille, des enfants et des adolescents, Politique du droit de la famille, ainsi qu'à la Direction des innovations, de l'analyse et de l'intégration.
- Contact avec le directeur général de *l'Assemblée Communautaire Fransaskoise*.
- Contact avec le président de *l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan* (AJEFS).
- Rencontres avec les représentants régionaux de la *Fédération des Communautés francophones et acadienne* (FCFA),. Contact avec plusieurs organisations de langue officielle en situation minoritaire au Manitoba au sujet d'un projet sur la pauvreté et les sans-abris.

Participation aux assemblées annuelles des organisme suivants : AJEFM, SFM, Collège Universitaire de Saint-Boniface (CUSB).

Liaison avec l'administration centrale

- Participation aux conférences téléphoniques du réseau des coordonnateurs ministériels qui ont lieu toutes les six semaines.
- Participation au sous-comité chargé de l'organisation de la rencontre annuelle des coordonnateurs ministériels.
- Participation à la rencontre annuelle des coordonnateurs ministériels en décembre 2004 à Ottawa.
- A travaillé en étroite collaboration avec le coordonnateur de la Section de la famille, des

enfants et des adolescents, Politique du droit de la famille, ainsi qu'avec l'analyste de programme et le gestionnaire de programme, Innovations, Direction des innovations, de l'analyse et de l'intégration.

Responsable :

Julien Bédard, Coordonnateur régional (nommé en mars 2005), Région du Manitoba

Bureau régional de l'Ontario

Liaison et relations externes

Le coordonnateur régional a participé à plusieurs activités qui ont contribué à l'amélioration, à la vitalité et au soutien des communautés de langue officielle en situation minoritaire de l'Ontario.

- Le coordonnateur régional a participé en novembre 2004 aux *États généraux sur le développement des services en français en matière de violence contre les femmes*, organisé par Action ontarienne contre la violence faite aux femmes.
- Il a participé à l'Assemblée générale annuelle (AGA) de l'Association canadienne-française de l'Ontario, Conseil régional d'Ottawa-Carleton. La présence du Ministère a permis la prise de contact avec la communauté francophone de la province.
- Il a participé en février 2005 à la rencontre annuelle des intervenants francophones en justice de l'Ontario, organisée par le ministère du Procureur général de l'Ontario.
- Il a participé en février 2005 à la rencontre de planification du sous-comité des langues officielles du Conseil fédéral de l'Ontario.
- Il a participé aux conférences téléphoniques du sous-comité des langues officielles du Conseil fédéral de l'Ontario.
- Il a participé à une rencontre d'orientation avec Patrimoine canadien afin d'avoir une vue globale des défis et des enjeux auxquels font face les organismes communautaires francophones de l'Ontario.
- Les organismes communautaires de langue officielle en situation minoritaire de la province ont reçu les envois postaux trimestriels faisant la promotion des programmes du Ministère visés par l'article 41 de la LLO.
- Le coordonnateur régional a établi un contact initial avec les organismes francophones provinciaux afin d'expliquer son rôle. Les organismes suivants ont été contactés et rencontrés par le Ministère :
 - Action ontarienne contre la violence faite aux femmes
 - Mouvement ontarien des femmes immigrantes francophones
 - Fédération de la jeunesse franco-ontarienne
 - Associations des communautés francophones de l'Ontario
 - Regroupement ethnoculturel afro-francophone de l'Ontario
 - Association des municipalités francophones de l'Ontario
 - Association des juristes d'expression française de l'Ontario
 - Regroupement ethnoculturel des parents francophones de l'Ontario
 - Fédération des aîné(e) s francophones de l'Ontario

- Le Regroupement franco-ontarien de développement économique et d'employabilité.
- Le Ministère a fait une présentation sur les programmes visés par l'article 41 lors du dîner-causerie organisé par le regroupement ethnoculturel et afro-francophone de l'Ontario.
- Le coordonnateur régional a organisé une rencontre entre l'Association des municipalités francophones de l'Ontario (AFMO), le regroupement ethnoculturel de parents francophones de l'Ontario (REPFO) et le ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile (SPPCC) en vue du dépôt d'un projet conjoint par ces organismes au programme de la prévention du crime.
- Les organismes communautaires de langue officielle en situation minoritaire de la province ont reçu les envois postaux trimestriels faisant la promotion des programmes du Ministère visés par l'article 41 de la LLO.

Liaison avec l'administration centrale

- Le coordonnateur régional a participé aux conférences téléphoniques du réseau des coordonnateurs ministériels pour la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO.
- Le coordonnateur régional a participé à la rencontre annuelle des coordonnateurs ministériels pour la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO tenue à Ottawa en décembre 2004.

Responsable :

Michel Costisella, Coordonnateur régional, Région de l'Ontario

Bureau régional du Yukon

En automne 2004, le bureau Régional de la Colombie-Britannique a accepté d'étendre le rôle de leur coordonnateur régional de l'article 41 *LLO* au Yukon, ce qui reflète davantage la structure régionale des autres coordonnateurs régionaux.

Nous n'avons donc pas été en mesure d'avoir des activités structurées en 2004-2005.

Liaison et relations externes

- Le ministère de la Justice a gardé contact avec l'Association Franco-Yukonnaise afin de s'assurer que ses services soient connus de la collectivité francophone du Yukon et de planifier une rencontre dans un proche avenir. Le bureau régional du Yukon compte aussi avoir des contacts plus soutenus l'année prochaine.
- Un représentant de la communauté francophone du Yukon participe au sous-comité consultatif, Article 41 de la *LLO*.

Liaison avec l'administration centrale

- Le coordonnateur régional a participé aux conférences téléphoniques du réseau des coordonnateurs ministériels pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *LLO*.
- Le coordonnateur régional a participé à la rencontre annuelle du réseau des coordonnateurs ministériels pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *LLO* tenue à Ottawa en décembre 2004.
- Les organismes communautaires de langue officielle en situation minoritaire de la province ont reçu les envois postaux trimestriels faisant la promotion des programmes du Ministère visés par l'article 41 de la *LLO*.

Divers

- En octobre 2004, Pierre Rousseau a remplacé Peter Chisholm au poste de coordonnateur régional pour le Yukon.

Responsable :

Pierre Rousseau, Coordonnateur régional, Région du Yukon

Richard Meredith prendra la relève en avril 2006

Bureau régional des Territoires du Nord-Ouest

Liaison et relations externes

La coordonnatrice régionale a participé à certaines activités qui ont contribué à l'amélioration, à la vitalité et au soutien des communautés de langue officielle en situation minoritaire des Territoires du Nord-Ouest.

- La coordonnatrice régionale a participé au sous-comité du Conseil fédéral des Territoires du Nord-Ouest sur les langues officielles à titre de membre.
- La coordonnatrice régionale a travaillé en concertation avec les membres de ce comité afin d'établir la mise sur pied d'un guichet unique aux Territoires du Nord-Ouest. Le bureau régional s'est engagé à financer le projet, et ce, en octroyant des fonds permettant de couvrir les frais de loyer du guichet unique.
- Les organismes communautaires de langue officielle en situation minoritaire des Territoires du Nord-Ouest ont reçu les envois postaux trimestriels faisant la promotion des programmes du Ministère visés par l'article 41 de la LLO.

Responsable :
Diane Sylvain, Territoires du Nord-Ouest

Bureau régional du Nunavut

Liaison et relations externes

Le coordonnateur régional a participé à certaines activités qui ont contribué à l'amélioration, à la vitalité et au soutien des communautés de langue officielle en situation minoritaire du Nunavut.

- Le ministère de la Justice a rencontré le président de l'Association des francophones du Nunavut. Il en est ressorti que l'accès à des écoles francophones constitue la priorité actuelle de l'organisme.
- Les organismes communautaires de langue officielle en situation minoritaire du Nunavut ont reçu les envois postaux trimestriels faisant la promotion des programmes du Ministère visés par l'article 41 de la *LLO*.

Responsable :

Richard Meredith, Coordonnateur régional, Région du Nunavut

ANNEXE B

Description des projets	
Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles	
	<p>Organisation : Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick Numéro de dossier : 6145-35-23 Montant engagé : 15 000 \$ Titre du projet : Étude de marché au Nouveau-Brunswick Synopsis du projet : Le projet consiste en une étude de marché qui sera menée dans quatre régions du Nouveau-Brunswick (la péninsule Acadienne, le Sud-est, le Madawaska et la région de Fredericton) afin de mieux connaître l'état de l'accès à la justice dans les deux langues officielles au Nouveau-Brunswick.</p>
	<p>Organisation : Conseil de la magistrature du Québec Numéro de dossier : 6145-35-30 Montant engagé : 90 000 \$ Titre du projet : Formation linguistique anglaise Synopsis du projet : Le projet consiste en la formation juridique en langue anglaise des juges provinciaux du Québec afin d'augmenter leur capacité en anglais, leur permettant de présider des enquêtes et des procès en langue anglaise pour mieux desservir la communauté anglophone.</p>
	<p>Organisation : Université d'Ottawa Numéro de dossier : 6145-35-33 Montant engagé : 79 475 \$ Titre du projet : Étude en droit comparé Synopsis du projet : Le projet consiste en l'élaboration d'un ouvrage en deux volumes présentant la common law canadienne et le droit civil québécois dans une perspective de droit comparé. Cet ouvrage, destiné aux juristes canadiens, permettra une meilleure compréhension de la dualité juridique canadienne et aidera à normaliser le vocabulaire de la common law en français.</p>

	<p>Organisation : Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick Numéro de dossier : 6145-35-34 Montant engagé : 70 000 \$ Titre du projet : Financement de base 2004-2005 Synopsis du projet : Le financement a pour objectif d'accroître la capacité de l'Association à améliorer l'accès à la justice des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le financement permet à l'Association de continuer son travail de revendication, de participer à des comités et des consultations et de sensibiliser la communauté juridique et les communautés de langue officielle en situation minoritaire.</p>
	<p>Organisation : Association des juristes d'expression française de la Colombie-Britannique Numéro de dossier : 6145-35-35 Montant engagé : 58 750 \$ Titre du projet : Financement de base Synopsis du projet : Le financement a pour objectif d'accroître la capacité de l'Association à améliorer l'accès à la justice des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le financement permet à l'Association de continuer son travail de revendication, de participer à des comités et des consultations et de sensibiliser la communauté juridique et les communautés de langue officielle en situation minoritaire.</p>
	<p>Organisation : Centre international de la common law en français Numéro de dossier : 6145-35-36 Montant engagé : 10 911 \$ Titre du projet : Préparation de la troisième édition de l'ouvrage « Introduction générale à la common law » Synopsis du projet : Le projet consiste en la préparation de la troisième édition de l'ouvrage « Introduction générale à la common law » de Donald Poirier. Il comprend la rédaction d'un nouveau chapitre portant sur les droits des citoyens. L'ouvrage sera rédigé dans une perspective de pluralisme juridique pour les étudiants francophones en droit. L'ouvrage sera un texte qui les initiera à la diversité de méthodes de création, d'interprétation et d'application de la common law.</p>

	<p>Organisation : Association des juristes d'expression française du Manitoba Numéro de dossier : 6145-35-37 Montant engagé : 58 750 \$ Titre du projet : Financement de base Synopsis du projet : Le financement a pour objectif d'accroître la capacité de l'Association à améliorer l'accès à la justice des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le financement permet à l'Association de continuer son travail de revendication, de participer à des comités et des consultations et de sensibiliser la communauté juridique et les communautés de langue officielle en situation minoritaire.</p>
	<p>Organisation : Institut Joseph-Dubuc Numéro de dossier : 6145-35-38 Montant engagé : 155 500 \$ Titre du projet : Outils juridiques et linguistiques 2004-2005 Synopsis du projet : Le projet consiste en une gamme d'activités conçues pour créer des ressources juridiques en français et les augmenter afin d'améliorer la capacité des juristes d'expression française de l'Ouest et du Nord canadien à fournir des services juridiques en français.</p>
	<p>Organisation : Éducaloi Numéro de dossier : 6145-35-39 Montant engagé : 147 968 \$ Titre du projet : Services aux anglophones Synopsis du projet : Le projet consiste en des activités de vulgarisation visant à faire connaître aux anglophones du Québec leurs droits et à sensibiliser la communauté juridique au Québec à l'importance de promouvoir l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Les activités incluent l'amélioration du site web d'Éducaloi pour qu'il puisse être plus utile aux anglophones et la promotion des droits linguistiques auprès des intervenants du milieu de la justice et des organismes œuvrant au sein de la communauté anglophone, en partenariat avec le Comité d'accès à la justice en langue anglaise du Barreau de Montréal et le Barreau du Québec, au moyen d'outils promotionnels.</p>
	<p>Organisation : Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse Numéro de dossier : 6145-35-40 Montant engagé : 58 750 \$ Titre du projet : Financement de base Synopsis du projet : Le financement a pour objectif d'accroître la capacité de l'Association à améliorer l'accès à la justice des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le financement permet à l'Association de continuer son travail de revendication, de participer à des comités et des consultations et de sensibiliser la communauté juridique et les communautés de langue officielle en situation minoritaire.</p>

	<p>Organisation : Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan Numéro de dossier : 6145-35-41 Montant engagé : 58 750 \$ Titre du projet : Financement de base Synopsis du projet : Le financement a pour objectif d'accroître la capacité de l'Association à améliorer l'accès à la justice des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le financement permet à l'Association de continuer son travail de revendication, de participer à des comités et des consultations et de sensibiliser la communauté juridique et les communautés de langue officielle en situation minoritaire.</p>
	<p>Organisation : Centre de traduction et de terminologie juridiques Numéro de dossier : 6145-35-43 Montant engagé : 259 069 \$ Titre du projet : Outils juridiques et linguistiques 2004-2005 Synopsis du projet : Le projet consiste en une gamme d'activités telles que le développement d'actes de modèles juridiques, la normalisation du vocabulaire de la common law en français, la révision linguistique, des recherches ponctuelles et le service à la communauté, conçues pour créer et augmenter des ressources juridiques en français.</p>
	<p>Organisation : Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec Numéro de dossier : 6145-35-44 Montant engagé : 194 974 \$ Titre du projet : Outils juridiques et linguistiques 2004-2005 Synopsis du projet : Le projet consiste en une gamme d'activités telles que le développement de dictionnaires et de lexiques bilingues et la recherche conçues pour créer et augmenter les ressources juridiques du droit civil en anglais.</p>
	<p>Organisation : Fédération des associations de juristes d'expression française de la common law Numéro de dossier : 6145-35-46 Montant engagé : 12 400 \$ Titre du projet : Ateliers de sensibilisation Synopsis du projet : Ce projet consiste en des activités offertes aux participants du congrès annuel de l'Association du Barreau canadien, les 15, 16 et 17 août 2004 à Winnipeg pour sensibiliser les participants (notamment des juristes d'expression tant anglaise que française, et des juges) aux questions liées aux droits linguistiques. Les activités incluent une courte allocution sur les droits linguistiques, une session de formation et une mini conférence sur l'affaire Forest.</p>

	<p>Organisation : Université d'Ottawa – École de traduction et d'interprétation Numéro de dossier : 6145-35-47 Montant engagé : 55 224 \$ Titre du projet : Maîtrise en traduction Synopsis du projet : Le projet consiste en le développement, la promotion et la présentation d'un programme de maîtrise en traduction juridique. L'admission au programme serait restreinte uniquement aux diplômés en droit et formerait des traducteurs vers le français seulement. Les diplômés de ce programme aideront à combler la grave pénurie de traducteurs spécialisés en droit.</p>
	<p>Organisation : Association des juristes d'expression française de l'Ontario Numéro de dossier : 6145-35-48 Montant engagé : 125 000 \$ Titre du projet : Financement de base 2004-2005 Synopsis du projet : Le financement a pour objectif d'accroître la capacité de l'Association à améliorer l'accès à la justice pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le financement permet à l'Association de continuer son travail de revendication, de participer à des comités et des consultations et de sensibiliser la communauté juridique et les communautés de langue officielle en situation minoritaire.</p>
	<p>Organisation : Association des juristes d'expression française du Manitoba Numéro de dossier : 6145-35-49 Montant engagé : 208 000 \$ Titre du projet : Accès aux services juridiques en français Synopsis du projet : Le projet consiste en des activités de sensibilisation aux services juridiques en français pour la communauté francophone du Manitoba. Le projet vise en priorité les services juridiques en français auprès des tribunaux et des autres organismes actifs en matière d'administration de la justice. Il touchera également les autres services juridiques en français dont les services peuvent être prodigués en français par les juristes. Le projet comporte trois volets : des activités de sensibilisation et de promotion; des ateliers d'information et de formation; et une campagne d'information et de sensibilisation visant le tribunal itinérant qui sera mis sur pied.</p>
	<p>Organisation : Centre de traduction et de documentation juridiques Numéro de dossier : 6145-35-50 Montant engagé : 336 582 \$ Titre du projet : Outils juridiques et linguistiques 2004-2005 Synopsis du projet : Le projet consiste en une gamme d'activités telles que le développement d'actes de modèles juridiques, la normalisation du vocabulaire de la common law en français, la révision linguistique, des recherches ponctuelles et le service à la communauté conçues pour créer et augmenter les ressources juridiques en français.</p>

	<p>Organisation : La Fédération des associations de juristes d'expression française de common law Numéro de dossier : 6145-35-51 Montant engagé : 40 000 \$ Titre du projet : Plan de promotion et de sensibilisation Synopsis du projet : Ce projet consiste en l'élaboration d'un plan de sensibilisation et de promotion pour guider les activités de la Fédération et de ses partenaires pendant une période de trois ans. Le plan aidera la Fédération à mieux gérer les activités de sensibilisation et de promotion des AJEFs et d'autres membres du réseau en évitant les chevauchements.</p>
	<p>Organisation : Fédération des associations de juristes d'expression française de common law Numéro de dossier : 6145-35-52 Montant engagé : 170 000 \$ Titre du projet : Financement de base 2004-2005 Synopsis du projet : Le financement a pour objectif d'accroître la capacité de la Fédération à améliorer l'accès à la justice pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le financement permet à la Fédération de continuer son travail de revendication, de participer à des comités et des consultations et de sensibiliser la communauté juridique et les communautés de langue officielle en situation minoritaire.</p>
	<p>Organisation : Ministère du Procureur général de l'Ontario Numéro de dossier : 6145-35-55 Montant engagé : 83 000 \$ Titre du projet : Projet pilote – Développement professionnel en français Synopsis du projet : Le projet consiste en la préparation de matériel pédagogique de formation linguistique en français pour des policiers, des avocats, le personnel de la cour, des procureurs et des juges qui connaissent déjà le français, mais qui manquent d'expérience à le parler en cour ou qui veulent accroître leur vocabulaire juridique. Le projet compte aussi un volet « partenariat » qui vise à sensibiliser les ministères provinciaux de l'Ontario aux enjeux liés à l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Ce projet est appuyé par l'Initiative de la Violence familiale et le Fonds d'aide aux victimes.</p>

	<p>Organisation : Association des juristes d'expression française de l'Ontario Numéro de dossier : 6145-35-56 Montant engagé : 23 652 \$ Titre du projet : Sensibilisation – panels sur les droits linguistiques Synopsis du projet : Le projet consiste en des activités de sensibilisation et de réseautage auprès des avocats d'expression française qui participent au congrès de l'Association. Le congrès a deux panels qui touchent sur les droits linguistiques et qui servent à sensibiliser les participants en matière de droits linguistiques et à entamer des discussions entourant l'amélioration de l'offre active de services en français par les juges, les avocats et le personnel des tribunaux, et l'insuffisance des juges francophones ou bilingues. Le congrès sert aussi à établir un groupe de travail sur la création d'un réseau sur les questions des droits des minorités linguistiques visant les procureurs de la Couronne.</p>
	<p>Organisation : Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse Numéro de dossier : 6145-35-60 Montant engagé : 10 500 \$ Titre du projet : Étude d'impact – Arrêt Doucet-Boudreau Synopsis du projet : Le projet consiste en une étude d'impact sur l'arrêt Doucet-Boudreau de la Cour suprême du Canada. L'étude discute des questions telles que l'impact de la décision de la Cour suprême pour les causes futures menées par les communautés vivant en milieu minoritaire ainsi qu'à savoir si la décision de garder juridiction pourrait être utilisée dans des causes qui ne révèlent pas de l'article 23 de la <i>Charte</i>. (www.canadianheritage.gc.ca/offlangoff/perspectives/francais/langues/annexe_b.html)</p>
	<p>Organisation : Public Legal Information Association of Newfoundland Numéro de dossier : 6145-35-61 Montant engagé : 25 000 \$ Titre du projet : Recherche sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles Synopsis du projet : Le projet consiste en une recherche pour déterminer les façons les plus efficaces de sensibiliser les résidents de Terre-Neuve-et-Labrador à l'accès à la justice dans les deux langues officielles. La recherche veut aussi déterminer la capacité du système de justice dans la province à fournir des services dans les deux langues officielles.</p>

	<p>Organisation : Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick Numéro de dossier : 6145-35-62 Montant engagé : 10 000 \$ Titre du projet : Colloque juridique portant sur les droits linguistiques Synopsis du projet : Le colloque sensibilise davantage les participants à la portée des droits linguistiques et au fait que les francophones et les justiciables ont le droit à des services juridiques dans leur langue, le tout dans le but d'assurer un meilleur accès à la justice.</p>
	<p>Organisation : Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick Numéro de dossier : 6145-35-64 Montant engagé : 27 200 \$ Titre du projet : Nouveau camp d'été en droit Synopsis du projet : Le « Nouveau camp d'été en droit » est un projet de sensibilisation pour les jeunes en ce qui a trait au droit et au système de justice, les droits linguistiques ainsi qu'aux différentes possibilités de carrière qu'offrent les études en droit. Le projet consiste en deux volets : le volet niveau primaire, dont les activités de sensibilisation sont conçues pour les élèves francophones du Nouveau-Brunswick qui ont onze, douze et treize ans et le volet niveau secondaire pour les jeunes de quatorze, quinze et seize ans du Nouveau-Brunswick ainsi que des autres provinces maritimes.</p>
	<p>Organisation : Université d'Ottawa Numéro de dossier : 6145-35-65 Montant engagé : 40 000 \$ Titre du projet : Colloque Langues, constitutionnalisme et minorités Synopsis du projet : Le projet consiste en un colloque d'envergure nationale et internationale. Le colloque a comme thème les droits linguistiques constitutionnels et regroupe une diversité d'intervenants du monde juridique, des milieux universitaires et gouvernementaux qui s'intéressent au développement constitutionnel, linguistique et des droits des minorités.</p>
	<p>Organisation : Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan Numéro de dossier : 6145-35-66 Montant engagé : 25 367 \$ Titre du projet : Journée fransaskoise Synopsis du projet : Le projet consiste en la réalisation d'une journée d'activités pour les jeunes de la 10^e à la 12^e année des écoles fransaskoises et d'immersion en février, 2005, à Régina, afin d'augmenter la sensibilisation des participants à leurs droits linguistiques. L'horaire inclut un concours de débats, une présentation d'un procès simulé et une rencontre avec une personnalité du monde juridique.</p>

	<p>Organisation : Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan Numéro de dossier : 6145-35-69 Montant engagé : 50 797 \$ Titre du projet : Forum sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles en Saskatchewan Synopsis du projet : Le projet est la deuxième phase d'un projet visant à améliorer l'accès à la justice en français à Saskatchewan. Suite à une consultation publique (première phase), ce projet consiste en un forum où le ministère de la Justice de la Saskatchewan, les intervenants du milieu judiciaire et juridique et la communauté fransaskoise développent un plan quinquennal qui vise à améliorer l'accès à la justice. Le plan répondra aux besoins de la communauté fransaskoise en matière d'accès à la justice dans les deux langues officielles tels qu'exprimés lors de la consultation et prendra en considération la « Politique sur les services judiciaires en langue française en Saskatchewan ».</p>
	<p>Organisation : Gouvernement du Nouveau-Brunswick – Services à la Cour Numéro de dossier : 6145-35-71 Montant engagé : 17 500 \$ Titre du projet : Formation linguistique française pour les juges Synopsis du projet : Le projet consiste en la formation linguistique incluant la terminologie juridique française à huit juges anglophones et francophones en Nouveau-Brunswick, leur permettant de servir les justiciables en français.</p>
	<p>Organisation : Association des juristes d'expression française de l'Ontario Numéro de dossier : 6145-35-72 Montant engagé : 25 500 \$ Titre du projet : Carrière en justice - Phase I Synopsis du projet : Ce projet de sensibilisation est divisé en deux phases dont la première phase consiste en une étude de faisabilité et de développement. La deuxième phase consiste en des activités de sensibilisation. Le projet dans son entier vise la sensibilisation, la promotion et la communication auprès des étudiants francophones en Ontario de 10 à 17 ans afin de les encourager vers des carrières traditionnelles et non traditionnelles en justice. Le projet en son entier veut aussi faire valoir les besoins de la communauté francophone auprès des organismes provinciaux et paliers gouvernementaux supérieurs dans la planification, la gouvernance et la prestation de services et programmes. Le projet comporte aussi un volet visant à sensibiliser les établissements d'éducation post-secondaires à mettre sur pied des programmes aptes à former une main d'œuvre compétente. Les résultats prévus de ces activités contribueront à accroître la capacité du système de justice d'offrir des services judiciaires complets en français.</p>

	<p>Organisation : Université d'Ottawa – Faculté de droit, Section Common Law Numéro de dossier : 6145-35-74 Montant engagé : 52 167 \$ Titre du projet : Évaluation de la contribution des personnes diplômées du programme de common law en français à l'essor des services juridiques en français Synopsis du projet : Le projet consiste en une recherche qui vise à déterminer la contribution des personnes diplômées du programme de common law en français de l'Université d'Ottawa à l'essor des services juridiques en français au Canada. Une étude approfondie saura déterminer les rôles exacts que les diplômés ont joués, les résultats obtenus, et permettra aussi de mieux répondre aux besoins de la communauté de langue française. Le projet est divisé en deux phases. La Phase I consiste en la préparation du questionnaire et la tenue de l'enquête. La Phase II consistera en la conduite de groupes de consultation et en l'analyse des données.</p>
	<p>Organisation : Programme de contestation judiciaire du Canada Numéro de dossier : 6145-35-76 Montant engagé : 10 000 \$ Titre du projet : Établissement du Fonds du Programme de contestation judiciaire du Canada Synopsis du projet : Le projet consiste en la préparation d'un projet de développement de deux ans afin d'établir un Fonds pour le Programme. Le Fonds permettra d'agir d'une manière indépendante et d'élargir son mandat pour inclure les causes touchant aux droits linguistiques constitutionnels.</p>
<p><i>Responsables :</i> <i>Andrée Duchesne, Conseillère juridique, Francophonie, Justice en langues officielles et Dualisme juridique</i> <i>Marc Dubois, Analyste de programmes, Direction générale des programmes</i></p>	

ANNEXE C

Description des projets

Politique en matière de justice applicable aux jeunes

	<p>Organisation : Communications Dialogue Direct (Québec) Montant payé : 19 190 \$ Synopsis du projet : Il s'agit d'une phase ultérieure d'un projet au cours duquel le même organisme a créé une version française et une version anglaise d'un dépliant et d'un guide d'animation sur la nouvelle <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i> à l'intention des élèves du secondaire du Québec, de leurs parents et de leurs professeurs. Au cours de cette phase précédente, le bénéficiaire a distribué ces documents dans toutes les écoles secondaires du Québec, en français dans les écoles francophones et en anglais dans les écoles anglophones. Cette nouvelle phase lui a permis d'adapter à une clientèle pancanadienne le contenu des documents créés pour la campagne québécoise et lui a permis de distribuer le dépliant et le guide d'animation dans toutes les écoles secondaires canadiennes hors Québec, en français dans les écoles francophones et en anglais dans les écoles anglophones.</p>
	<p>Organisation : Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (Nouveau-Brunswick) Montant payé : 45 529 \$ Synopsis du projet : Ce projet pluriannuel (exercices 2003-2004 et 2004-2005) a permis au bénéficiaire de concevoir, de produire, de commercialiser et de distribuer au Nouveau-Brunswick une vidéo et un guide d'accompagnement bilingues. Ces produits ont pour but de montrer comment la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i> est appliquée dans cette province et de dissiper les fausses perceptions courantes au sujet de la délinquance juvénile à la lumière des possibilités constructives offertes par la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i>.</p>

	<p>Organisation : Community Legal Information Association of Prince Edward Island (Île-du-Prince-Édouard)</p> <p>Montant payé : 45 000 \$</p> <p>Synopsis du projet : Entre autres activités, cette entente vise la conception, la révision et la distribution de documents pertinents au sujet de la justice pour les jeunes gens de l'Île-du-Prince-Édouard, y compris la promotion et la distribution de documents qui ont été rédigés et produits grâce à une entente de financement antérieure. Ces documents (un guide juridique sur la nouvelle <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i> à l'intention des jeunes et de leurs familles, des info-cartes sur la justice applicable aux jeunes, un encart sur la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i> distribué dans de nombreux journaux communautaires, un dépliant pour les victimes de délinquance juvénile, un cahier d'activités sur la justice applicable aux jeunes destiné aux élèves de la 4^e à la 7^e année et une affiche sur la justice applicable aux jeunes), ont tous été produits dans les deux langues officielles. De plus, de concert avec des représentants des conseils scolaires francophones et anglophones de l'Î.-P.-É., le bénéficiaire continue d'élaborer, de mettre à l'essai, de revoir, de réviser et d'imprimer un module d'enseignement en trois leçons pour les élèves de sixième année de l'Î.-P.-É., et de donner des ateliers sur le sujet.</p>
	<p>Organisation : Canadian Foundation for Children, Youth and the Law (Ontario)</p> <p>Montant payé : 15 595 \$</p> <p>Synopsis du projet : Ce projet a permis au bénéficiaire de terminer la distribution, à l'échelle du pays, d'un projet entamé antérieurement qui avait pour but de produire un document exhaustif sur les droits des jeunes dans l'appareil judiciaire à la lumière de la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i>. La publication, intitulée <i>Connais tes droits</i>, s'adresse aux jeunes et à ceux qui travaillent avec eux; son contenu est valable à la grandeur du pays et le document est disponible dans les deux langues officielles. La distribution à l'échelle du pays a été effectuée par des organisations de vulgarisation d'information juridiques désignées par le ministère de la Justice dans les 13 provinces et territoires du Canada. Celles-ci ont commandé des versions en langue française et en langue anglaise du document en vue de la distribution dans leur province ou territoire respectif.</p>

	<p>Organisation : Canadian Foundation for Children, Youth and the Law (Ontario) Montant payé : 5 914 \$ Synopsis du projet : Ce projet pluriannuel (exercices 2003-2004 et 2004-2005) a permis au bénéficiaire d'élaborer et de produire des cartes en plastique, format de poche, présentant de l'information sur les programmes de mesures extrajudiciaires en Ontario en invitant les jeunes à s'adresser au 211Ontario. Les cartes ont été produites en anglais et en français. Au total, 50 000 cartes ont été produites pour être distribuées dans toute la province, principalement aux jeunes qui ont des démêlés avec la justice et aux policiers, mais également aux avocats de la défense en matière pénale, aux procureurs de la Couronne et aux comités de justice pour la jeunesse.</p>
	<p>Organisation : Legal Information Society of Nova Scotia (Nouvelle-Écosse) Montant payé : 44 949 \$ Synopsis du projet : Entre autres activités de vulgarisation et d'information juridiques, le bénéficiaire a diffusé les documents d'information suivants, en anglais et en français : des pages web sur divers sujets intéressant la justice applicable aux jeunes (p. ex., mesures extrajudiciaires, processus d'enquête d'une infraction perpétrée par un jeune), des scénarios télé-droit sur la justice applicable aux jeunes; un encart sur la justice applicable aux jeunes inséré dans les journaux communautaires et autres; quatre info-cartes différentes, faciles à comprendre, offrant de l'information sur la justice applicable aux jeunes; et une brochure sur la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i>.</p>
	<p>Organisation : Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse (Nouvelle-Écosse) Montant payé : 18 650 \$ Synopsis du projet : Le bénéficiaire a organisé et tenu des séances d'information sur la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i> à l'intention des étudiants Acadiens et d'expression française, des enseignants et d'autres membres du personnel, dans neuf écoles secondaires du <i>Conseil scolaire acadien provincial de la Nouvelle-Écosse</i>. Il a également produit des documents en langue française sur la LSJPA et sur la justice applicable aux jeunes en vue de la distribution aux étudiants lors de cette tournée d'information.</p>

	<p>Organisation : Éducaloi (Québec) Montant payé : 33 925 \$ Synopsis du projet : Cette entente de financement a permis au bénéficiaire de terminer l'étape première d'un projet d'envergure qui consiste à fournir une version anglaise du site web d'Éducaloi intitulé <i>Jeune pour jeunes</i>. Ce site, qui s'adresse aux jeunes, est une source d'information exhaustive sur la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i> et sur la justice applicable aux jeunes. Au cours de cette première étape, le bénéficiaire a adapté en anglais les interfaces du site Web ainsi que trois des capsules d'information du site.</p>
	<p>Organisation : Communitas Canada/Young People's Press (Ontario) Montant payé : 63 255 \$ Synopsis du projet : Cette entente de financement a permis au bénéficiaire de concevoir, de produire et de distribuer à l'échelle nationale un supplément pour les journaux communautaires intitulé <i>Youth Justice Times</i>. Des copies du supplément ont été postés à tous les services de police du Canada ainsi qu'à plusieurs centaines d'organismes de services aux jeunes et d'organismes jeunesse dans toutes les régions du pays. Plusieurs journaux seront également encouragés à publier ce supplément de 24 pages, qui comprend des articles en français.</p>

	<p>Volets d'ententes provinciales-territoriales</p> <p>La Section de la politique en matière de justice applicable aux jeunes a conclu un certain nombre d'ententes de financement comportant des obligations relatives à la prestation des services dans les deux langues officielles. Ces obligations sont plus complètes que l'obligation qui est prévue dans l'ancienne clause standard du Ministère sur les langues officielles : elles portent expressément sur l'obligation qu'a la province de fournir des services dans la langue officielle de la minorité.</p> <ul style="list-style-type: none">• Selon le volet « Partenariat pour la mise en oeuvre » d'une entente conclue avec l'Ontario dans le cadre du Fonds de renouvellement du système de justice pour les jeunes, le bénéficiaire a, entre autres, dressé un répertoire provincial exhaustif des services de justice pour les jeunes (Ontario 211) à l'intention des services de police, des professionnels de la justice, des procureurs de la Couronne et des organismes communautaires. Ce répertoire, disponible dans les deux langues officielles, contient des renseignements sur les fournisseurs de services de justice pour les jeunes en Ontario, notamment pour les autochtones, les délinquants souffrant de troubles mentaux ou du SAF.• Selon le volet « Partenariat pour la mise en oeuvre » d'une entente conclue avec le Québec, le bénéficiaire a accepté de produire des formulaires relatifs à la justice applicable aux jeunes (p. ex., des formulaires à l'intention de la commission des libérations conditionnelles du Québec), dans les deux langues officielles, et de faire rapport à la Section de la politique en matière de justice applicable aux jeunes au sujet des services linguistiques offerts dans cette province en matière de justice applicable aux jeunes, particulièrement aux anglophones.
<p><i>Responsable :</i> <i>Catherine Latimer, Avocate générale et Directrice générale, Section de la politique en matière de justice applicable aux jeunes, Division des politiques en matière de droit pénal et justice communautaire</i></p>	

ANNEXE D

Description des projets – Initiative sur la violence familiale

Direction des innovations, de l'analyse et de l'intégration

<p>Projets de l'Initiative sur la violence familiale (composante Justice) qui a contribué au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.</p>	<p>Organisation : Ministère du Procureur général de l'Ontario Numéro de dossier : 6145-24-46 Montant payé : 40 000 \$ Titre du projet : Projet pilote - Développement professionnel en français Synopsis du projet : Le projet consiste en la préparation de matériel pédagogique en français et la prestation d'une formation linguistique poussée pour des professionnels de droit (policiers, avocats, personnel de la cour, procureurs et juges) qui connaissent déjà le français, mais manquent d'expérience à parler en français en cour ou veulent accroître leur vocabulaire juridique en français. Le projet compte aussi un volet « partenariat » qui vise à sensibiliser les ministères provinciaux de l'Ontario aux enjeux liés à l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Ce projet est financé conjointement avec le Fonds d'aide aux victimes et le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Ce projet répond aux objectifs de l'Initiative en ce qu'il accroît la capacité des intervenants du milieu judiciaire à mieux répondre aux besoins des membres des communautés vivant en situation minoritaire en Ontario qui sont victimes de violence familiale.</p>
	<p>Organisation : Association des juristes d'expression française du Manitoba Numéro de dossier : 6145-24-53 Montant payé : 13 060 \$ Titre du projet : Atelier sur la violence familiale Synopsis du projet : L'Association désire tenir un atelier interactif d'une journée sur la violence familiale, conjointement avec la participation des organismes « L'Entre-temps des Franco-Manitobaines inc. » et « Pluri-elles ». Cet atelier vise à accroître les connaissances sur les questions entourant la violence familiale et à contribuer à la guérison des personnes touchées par ce problème. Diverses personnes, des organismes œuvrant dans le milieu de la violence familiale et d'autres professionnels provenant de communautés de langue officielle en situation minoritaire du Manitoba seront invités à participer à l'atelier.</p>

	<p>Organisation : Fédération nationale des femmes canadiennes-françaises Numéro de dossier : 6145-24-54 Montant payé : 15 850 \$ Titre du projet : Violence contre les femmes francophones vivant dans un contexte minoritaire - un numéro spécial des Brèves pour la Journée Internationale des femmes. Synopsis du projet : La Fédération vise à publier un numéro spécial des Brèves sur la problématique de la violence faite aux femmes francophones en milieu minoritaire pour la Journée internationale des femmes afin de sensibiliser la population ainsi que les acteurs sociaux concernant la violence faite aux femmes. Cette initiative vise également à sensibiliser et informer les femmes francophones en contexte minoritaire, les organismes anglophones oeuvrant dans le domaine communautaire au Canada ainsi que diverses instances gouvernementales sur la problématique de la violence faite aux femmes en contexte minoritaire : les enjeux, les obstacles, les femmes immigrantes, les services en français et les initiatives des groupes de femmes dans le domaine.</p>
<p><i>Responsable</i> <i>Nahid Roboubi, Gestionnaire de programme, Direction des innovations, analyse et intégration</i></p>	

ANNEXE E

Description des projets – Fonds d'aide aux victimes

Direction des innovations, de l'analyse et de l'intégration

Projet du Fonds d'aide aux victimes, une composante de l'Initiative sur les victimes, qui a contribué au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Organisation : Ministère du Procureur général de l'Ontario
Bureau du coordonnateur du Secteur des services judiciaires en français

Numéro de dossier : 6132-15-312

Montant payé : 30 000 \$

Titre du projet : Projet pilote - Développement professionnel en français

Synopsis du projet : Le projet consiste en la préparation de matériel pédagogique en français et la prestation d'une formation linguistique poussée pour des professionnels du droit (policiers, avocats, personnel de la cour, procureurs et juges) qui connaissent déjà le français, mais manquent d'expérience à parler en français en cour ou veulent accroître leur vocabulaire juridique en français. Le projet compte aussi un volet « partenariat » qui vise à sensibiliser les ministères provinciaux de l'Ontario aux enjeux liés à l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Ce projet est financé conjointement avec l'Initiative sur la violence familiale et le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles. Ce projet répond aux objectifs du Fonds en ce qu'il accroît la capacité des intervenants du milieu judiciaire à mieux répondre aux besoins des membres des communautés vivant en situation minoritaire en Ontario qui sont victimes d'actes criminels.

Responsable

Penney Baxter, Analyste de programme, Direction des innovations, analyse et intégration